



**La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse**

**Étude de faisabilité**

**Centre communautaire**

**Rive Sud**

**mars 2007**

Révision 1, 25 mai 2007

Cottreau Consultants Ltée  
Dartmouth, Nouvelle-Écosse

1.Contexte et méthodologie.....	3
2.Situation existante, centres communautaires en Nouvelle-Écosse.....	4
3.Situation actuelle, région de la Rive-Sud.....	5
3.1 Profil démographique.....	5
.....	6
3.2 Profil communautaire de la région.....	7
4.Les besoins.....	9
4.1 Le sondage.....	9
4.2 Profils des répondants.....	9
4.3 Profils des conjoints et des familles.....	12
4.4 Inscriptions scolaires.....	13
4.5 Programmation communautaire : formation.....	14
.....	14
4.6 Programmation communautaire : sports.....	15
4.7 Programmation communautaire : loisirs.....	16
4.8 Programmation communautaire : arts et culture.....	16
4.9 Programmation communautaire : médias et communications.....	17
4.10 Programmation communautaire : services à la communauté.....	18
4.11 Besoin d'un centre communautaire.....	21
4.12 Conclusions du sondage.....	22
5.Solution envisagée.....	23
5.1 Modèle pour la prestation de services.....	23
5.2 Centre communautaire : espaces et coûts.....	23
5.3 Centre communautaire : gouvernance.....	25
5.4 Centre communautaire : immobilisation.....	25
5.5 Centre communautaire : exploitation.....	26
.....	26
6.Plan d'affaires.....	28
6.1 Association du centre communautaire de la Rive-Sud (ACCRS).....	28
6.2 Futur conseil communautaire.....	29
7.Conclusion et recommandation.....	29
7.1 Conclusion.....	29
7.2 Risques.....	30
7.3 Recommandation.....	30
8.Annexes.....	31
Annexe A : Protocole d'entente de gestion d'un centre scolaire communautaire.....	31
Annexe B : Espaces prévus dans la nouvelle école.....	36
Annexe C : Questionnaire du sondage.....	38
Annexe D : Extrait de la loi scolaire.....	41
Annexe E : Éducation dans la langue de la minorité.....	43
Annexe F : Fonds des collectivités innovatrices.....	47
Annexe G : Vie communautaire.....	48
Annexe H : Services dans la langue de la minorité.....	50

## 1. Contexte et méthodologie

Le 27 janvier 2006, le Ministre de l'éducation de la Nouvelle-Écosse, Angus MacIsaac, annonçait la construction d'une nouvelle école pour remplacer l'école existante de la Rive-Sud située à Blockhouse comté de Lunenburg. L'annonce précisait que la nouvelle école accommoderait jusqu'à 350 étudiants de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année inscrits dans un programme d'enseignement en français langue première. Le budget de construction se chiffre à 12 millions de dollars et l'ouverture est prévue pour septembre 2009.

Depuis cette annonce, les parents d'élèves inscrits à l'école de la Rive-Sud et les autres membres de la collectivité acadienne et francophone de la région ont exprimé le désir qu'un centre communautaire soit incorporé dans la planification du nouvel immeuble. Ils ont formé un comité organisateur avec le mandat d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention du centre communautaire. La nouvelle école sera administrée par le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et ce dernier administre déjà deux centres scolaires-communautaire, l'un à Dartmouth et l'autre à Sydney. Le Conseil appuie donc l'initiative du comité organisateur.

À l'été 2006, le comité organisateur, par l'entremise de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE), a fait une demande auprès de Patrimoine Canadien (PCH) pour le financement d'une étude de faisabilité visant l'établissement d'un centre communautaire dans le contexte de la construction de la nouvelle école. Suite à l'obtention des fonds, la FPANE a lancé un appel d'offres pour l'étude et la firme de Cottreau Consultants Ltée (CCL) a soumis une proposition. Le contrat fut accordé à CCL le 12 octobre 2006. Le contrat inclut une autre étude, exécutée en parallèle, pour l'établissement d'un centre communautaire à l'école acadienne de Truro. Cette étude est documentée dans un autre rapport.

La méthodologie suivie par le consultant pour faire l'étude de faisabilité incluait les composantes suivantes :

- Démarrage du projet et établissement des grandes lignes de la mise en œuvre du projet avec le comité organisateur de la Rive-Sud et la FPANE.
- Recherche et analyse de la situation démographique de la région et des possibilités de financement pour l'immobilisation et l'exploitation d'un centre communautaire.
- Sondage auprès de la clientèle cible afin d'établir et de prioriser les besoins de la communauté.
- Détermination des espaces nécessaires pour répondre aux besoins de la communauté. Développement d'un modèle de gestion pour le centre communautaire et d'un plan d'affaires pour le comité organisateur.

Cottreau Consultants Ltée désire remercier tous les organismes et intervenants qui furent impliqués dans l'étude pour leurs excellentes collaborations et leurs contributions.

## 2. Situation existante, centres communautaires en Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, le programme d'enseignement public en français langue première est administré par le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). Le programme de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année est livré dans 19 écoles dispersées à travers la province. Les inscriptions en septembre 2006 étaient de 4,131 élèves.

Deux de ces écoles, l'école du Carrefour à Dartmouth et le centre scolaire Étoile de l'Acadie à Sydney, sont jumelées avec un centre communautaire. Des rénovations présentement en cours à l'école Rose des Vents à Greenwood ajouteront quelques 2,500 pi<sup>2</sup> désignés comme espaces communautaires.

Chaque centre scolaire communautaire (CSC) est administré conjointement par le CSAP et un Conseil communautaire selon le processus suivant et en respectant un protocole d'entente de gestion dont un exemplaire est inclus à l'annexe «A»

- Le CSAP est propriétaire de l'immeuble qui comprend une école et les espaces communautaires.
- Le CSAP assume tous les frais opérationnels de l'édifice.
- Le CSAP est responsable de l'administration et la livraison d'une programmation scolaire destinée aux élèves dans chaque école du CSAP.
- Le Conseil communautaire est responsable de l'administration et la livraison de la programmation communautaire aux adultes de la région et, en dehors des heures de classe, aux élèves de l'école rattachée au CSC.
- Les deux organismes sont responsables de la gestion des espaces partagés en suivant le protocole d'entente de gestion.

Le tableau suivant résume les opérations des deux CSC existants.

Tableau 2.1 : Centres scolaires communautaires en Nouvelle-Écosse

	Carrefour du Grand-Havre	Étoile de l'Acadie
Population	11 195 (Note 1)	1 125 (Note 1)
Gouvernance	CA de 9 bénévoles	CA de 8 bénévoles
Employés	3 à plein temps 5 à 12 à temps partiel	2 à plein temps 4 à temps partiel
Espaces communautaires	Bureaux pour 3 personnes Salle de conférence Espace de rangement Garderie (Note 2)	Bureaux pour 2 personnes Espace multifonctionnelle logeant la réception, une boutique et le site P@C Garderie et préscolaire
Espaces partagés	Auditorium Bibliothèque Cafétéria Gymnase Salle de musique Salle multifonctionnelle Salles de classe Terrain de jeux	Bibliothèque Cafétéria Gymnase Salle de musique Salle multifonctionnelle Salles de classe Terrain de jeux Salle de conférence
Réseau	Distribution d'un bulletin mensuel à 600 foyers.	Distribution d'un bulletin mensuel ayant un tirage de 500 exemplaires
Budget annuel	2005-2006 = 396 000 \$ (Note 3)	2005-2006 = 204 000\$ (Note 4)
Site Web	<a href="http://www.centrecommunautaire.com/grand_havre/index.cfm">http://www.centrecommunautaire.com/grand_havre/index.cfm</a>	<a href="http://www.cceda.ca/etoile_de_acadie/index.cfm">http://www.cceda.ca/etoile_de_acadie/index.cfm</a>

Notes :

1. Recensement de 2001 : population de la région métropolitaine ayant le français comme langue maternelle
2. La garderie est administrée par un CA autonome.
3. Le budget du Carrefour du Grand-Havre n'inclut pas les coûts d'opération de la garderie.
4. Le budget de l'Étoile de l'Acadie comprend les coûts opérationnels de la garderie et du site P@C

Dans la Vallée d'Annapolis, une nouvelle association, *l'Association francophone de la vallée d'Annapolis* à récemment reçu le financement pour la construction d'un centre communautaire adjacent à l'École Rose-des-Vents. Le nouveau centre abritera une garderie et une salle qui servira de centre d'accès communautaire à Internet, de salle de réunion, ainsi que des bureaux. Voir <http://www.afva.ca/>

Il existe d'autres centres communautaires non jumelées avec une école en Nouvelle-Écosse. Parmi ceux-ci nous trouvons le Centre communautaire de la Picasse à l'Île-Madame et le Centre des trois pignons à Chéticamp. Ces centres desservent des populations majoritairement francophones dans deux des grandes régions acadiennes de la province.

### 3. Situation actuelle, région de la Rive-Sud

#### 3.1 Profil démographique

La région couramment désigné comme *la Rive-Sud* est délimitée, pour les besoins de l'administration scolaire, par les communautés desservies par l'École de la Rive-Sud située à Blockhouse. Le territoire desservi se trouve généralement à l'intérieur d'un rayon de 20 kilomètres de l'école. Les principales communautés situées à l'intérieur de ce rayon incluent les villes de Bridgewater, Lunenburg, Chester et Mahone Bay. Toutes ces communautés se trouvent dans le comté de Lunenburg et le tableau 3.1 présente quelques données du comté.

<b>Tableau 3.1. Démographie, Comté Lunenburg</b>	1996	2001	Notes
Population total	47 518	47 591	
Population ayant le français comme langue maternelle	387	515	1
Enfants d'ayants droit	N/D	230	2
Connaissance de la langue française	N/D	2 615	3

Notes :

1. La population dont la première langue apprise et encore comprise est la langue française ou la langue française et la langue anglaise.
2. Enfants âgés entre 0 et 17 ans dont les parents ont le droit de les inscrire dans une école française homogène en vertu de la 1<sup>ère</sup> clause de l'article 23 de la Charte (si la première langue apprise d'un des parents est le français). Le nombre réel d'enfants admissibles est beaucoup plus grand considérant les autres critères d'admission en Nouvelle-Écosse.

3. Cette donnée est basée sur la réponse à la question du recensement de 2001: *Est-ce que cette personne comprend suffisamment de français ou d'anglais pour entretenir une conversation dans cette langue?*

Il est intéressant de noter que la population francophone du comté a augmenté de 33% entre 1996 et 2001. Les données du recensement de 2006 portant sur la langue seront disponibles en décembre 2007.

Le programme d'enseignement en français langue première a débuté dans la région de la Rive-Sud en 1996 avec 14 étudiants logés dans deux salles de classe mobiles installées sur le terrain du « Centre Consolidated School ».

En 2000, le CSAP acquiert l'ancienne *Blockhouse Elementary School* du South Shore Regional School Board. Le Conseil déménage alors le programme d'enseignement en français langue première dans cet édifice qui fut nommé, l'École de la Rive-Sud.

L'historique des inscriptions à l'École de la Rive-Sud est indiqué au tableau 3.

Tableau 3, Inscriptions École de la Rive-Sud

Année scolaire	Inscriptions	Classes
2002-2003	50	Maternelle à 9 <sup>e</sup>
2003-2004	71	Maternelle à 9
2005-2006	90	Maternelle à 10
2006-2007	91	Pré-maternelle à 11

La nouvelle école, annoncée en janvier 2006, offrira le programme d'enseignement du CSAP de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (et possiblement le Baccalauréat International (B.I.) en français peu après). Il est fort probable que le programme de pré-maternelle qui fut introduit en septembre 2006 sera aussi offert. L'ouverture de l'école est prévue pour septembre 2009. En plus de 14 salles de classes, l'école sera munie de salles et d'espaces nécessaires pour la livraison d'un programme scolaire de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Le tableau à l'annexe «B» fournit les détails des espaces prévus dans la nouvelle école.

Il est important de noter que le CSAP compte offrir, avec son propre budget, une programmation culturelle à ses élèves en raison de son mandat légal qui englobe le développement culturel de la clientèle scolaire acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Un comité formé de parents et personnel cadre du CSAP a étudié les sites potentiels pour l'emplacement de l'édifice et a transmis en février 2007 une liste de trois (3) sites finalistes au ministère de l'Éducation auquel revient la décision finale du site.

### 3.2 Profil communautaire de la région

Le développement communautaire de la région de la Rive-Sud a évolué avec le développement de l'école. Présentement, les activités suivantes furent organisées soit par le Foyer-école ou par des regroupements de parents et de résidents de la région. Nous présentons ici une liste partielle des récentes activités.

**Vente-débarras.** Le Foyer école organise une vente-débarras à l'école chaque année depuis 4 ans. L'événement attire environ 200 personnes et inclut la vente d'articles d'occasion, de pâtisseries, de plantes et un service de lave-auto. Le foyer école réalise un profit d'environ 1 500\$ de cette activité.

**Encan silencieux.** Le Foyer école et l'administration de l'école ont organisé un encan silencieux qui a remporté un profit d'environ 2 000\$ avec la participation de 75 personnes.

**Terrain de jeux.** Le Foyer école a collaboré avec un comité organisateur pour l'obtention des fonds nécessaires auprès de la communauté pour améliorer le terrain de jeux de l'école. Le Foyer école a organisé une célébration de remerciement pour les quelques 100 personnes qui furent impliquées dans le projet.

**Salon du livre.** Le Foyer école collabore avec l'administration de l'école pour la tenue du salon du livre Scholastic.

**Programme «Read to Me».** Le Foyer école participe dans ce programme à l'Hôpital régionale de la Rive-Sud (*South Shore Regional Hospital*). Ils rencontrent les parents francophones de nouveaux bébés en leur offrant de petits cadeaux incluant des livres en français.

**Soirée acadienne.** Le Foyer école a supporté l'administration de l'école dans l'organisation et la tenue d'une soirée acadienne qui a regroupé une centaine de participants.

**Soirées Cinéma.** La communauté a organisé deux soirées cinéma depuis octobre 2006 avec la participation d'une vingtaine de personnes.

**Volleyball.** Un groupe de sportifs francophone se réunit chaque semaine pour une partie de volleyball. Le gymnase de l'école actuelle est trop petit pour permettre ce genre d'activité; les joueurs doivent trouver un autre local pour les accommoder les 12 participants à cette activité.

**Curling.** Le même groupe organise des parties de curling qui accueillent 16 joueurs à la fois.

**5 à 7.** Un 5 à 7 fut organisé au début de décembre dans un café de Mahone Bay.

**École de danse.** Mme Janine Riant, l'ancienne directrice de l'école, offre des cours de gigue acadienne pour les enfants et adultes, depuis 4 ans. Les inscriptions varient entre 4 à 8 personnes par session.

**Scoutes et guides.** Une troupe de scoutes et une de guides se réunissent à l'école chaque semaine.

**Cours de musique.** L'enseignante du programme de musique donne des cours de musique après les heures de classe. Les élèves de l'école et autres enfants de la communauté sont ces clients et elle donne des cours presque chaque jour du lundi au vendredi.

**Annnonce de la nouvelle école.** Le comité du centre communautaire a organisé une fête en mai 2006 avec souper et un groupe de music de 5 musiciens (Beau Phare) pour célébrer l'annonce d'une nouvelle école. L'événement a attiré environ 100 personnes.

#### **Association du centre communautaire de la Rive-Sud (ACCRS)**

Le comité organisateur, responsable pour l'étude de faisabilité du centre communautaire, s'est formé en société sans but lucratif selon les exigences de la Loi sur les Sociétés de la Nouvelle-Écosse.

Parmi les objets de l'Association du centre communautaire de la Rive-Sud, nous trouvons les éléments suivants :

- a) d'obtenir la partie communautaire d'un centre scolaire communautaire dont la construction devrait être terminée en septembre 2009.
- b) d'offrir des services en français aux francophiles de la région de la rive sud de la Nouvelle-Ecosse. (De Chester à Liverpool)
- c) d'offrir des activités culturelles et physiques en français aux francophiles de la région de la rive sud de la Nouvelle-Ecosse.
- d) de promouvoir le français dans la région de la rive sud de la Nouvelle-Ecosse

Le plan d'affaires de l'ACCRS pour les 3 prochaines années figure à la section 6 de ce rapport.

## 4. Les besoins

### 4.1 Le sondage

Les besoins de la communauté acadienne et francophone de la région de la Rive-Sud furent déterminés par un sondage effectué en février 2007. Le questionnaire de ce sondage est reproduit à l'annexe C. Un questionnaire par foyer fut distribué par le comité organisateur aux membres de l'ACCRS, divisés en deux grandes catégories :

- Les parents d'élèves inscrits à l'École de la Rive-Sud (ÉRS).
- Les résidents de la communauté ayant un intérêt dans le projet.

En tout, 79 questionnaires furent retournés et le consultant en a fait l'analyse. L'étude qui suit donne un aperçu global des répondants avec une comparaison entre les répondants ayant le français comme langue maternelle (les francophones) et les répondants ayant l'anglais comme langue maternelle (les anglophones). Étant donné que cette division ne différencie pas les parents de l'ÉRS, si les réponses de ce groupe démontrent une divergence importante par rapport au regroupement de l'étude, cette différence sera indiquée. Si aucune divergence n'est signalée, le lecteur peut assumer que les réponses des parents de l'ÉRS sont comparables à celles du groupe de l'étude. L'étude qui suit est donc basée sur 79 réponses d'adultes. Les répondants francophones comptent 35 réponses tandis que les anglophones se chiffrent à 44 réponses.

### 4.2 Profils des répondants.

La grande majorité des répondants sont des femmes, âgées entre 30 à 54 ans, mariés avec enfants tel qu'indiqué au tableau 4.1. Toutefois, il est intéressant d'observer que plus de répondants francophones sont des hommes comparativement aux répondants anglophones.

Tableau 4.1 Âge et sexe

Âge	Total %	Francophone %	Anglophone %
Moins que 30 ans	12	3	18
30 -54	73	87	64
55 et plus	15	10	18
Répondants femmes	68	48	82
Marié(e) avec enfants	72	83	64

Majoritairement, le lieu de résidence des répondants est la ville de Bridgewater et la moitié des répondants francophones y habitent. Les autres lieux de résidence sont indiqués au tableau 4.2.

Tableau 4.2 Résidences

Lieu de Résidence	Total %	Francophone %	Anglophone %
Bridgewater	38	50	30
Lunenburg	12	10	14
Chester	5	10	2
Mahone Bay	14	7	18
Autres	31	23	36

Parmi les autres lieux de résidence nous trouvons les suivants :

Blockhouse	Mt Pleasant	Hebville	Liverpool
New Germany	La Have	Maitland	Comté Queen
Pinegrove	Barss Corner	Hubbards	

Le tableau 4.3 démontre que la majorité (57%) de l'ensemble des répondants est en région depuis 10 ans ou moins. En examinant les données pour les deux groupes linguistiques, on remarque que presque trois quarts des francophones, contre moins de la moitié des anglophones, sont en région pour 10 ans ou moins.

Les chiffres démontrent que la stabilité future des répondants est assurée puisque plus que deux tiers estiment qu'ils vivront dans la région pour 10 ans ou plus. Les francophones sont un peu plus passagers que les anglophones; ils projettent demeurer un peu moins longtemps en région que leurs voisins anglophones, 60% projettent 10 ans et plus tandis que 73% des anglophones font la même projection. Les parents francophones de l'ÉRS démontrent les mêmes tendances.

Tableau 4.3 Années dans la région

Années dans la Région	Total %	Francophone %	Anglophone %
Moins que 5	27	30	24
5 – 10	30	40	22
11-20	28	23	32
20 et plus	15	7	22
Années futures dans la région			
Moins que 2	4	0	7
3-5	3	7	0
6-10	3	7	0
10 et plus	68	60	73
<b>Aucune idée</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>20</b>

Le tableau 4.4 indique que le lieu d'origine des répondants anglophones et des répondants francophones est très différent. Plus que la moitié des répondants anglophones sont d'origine Néo-Écossaise et en deuxième place l'on trouve un autre pays comme lieu d'origine. Tant qu'aux francophones, la proportion d'origine Néo-Écossaise est de 30% et le Québec et un autre pays sont les deux en deuxième place comme lieu d'origine.

Tableau 4.4 Lieu de naissance

Lieu de naissance des répondants	Total %	Francophone %	Anglophone %
Nouvelle-Écosse	45	30	55
Nouveau-Brunswick	12	17	9
Québec	12	20	7
Autre province canadienne	12	13	11
Autre pays	19	20	18

Contrairement à d'autres régions en Nouvelle-Écosse, la population répondante au sondage démontre une grande diversité du lieu d'origine surtout en considérant qu'au total seulement 45% des répondants sont originaires de la Nouvelle-Écosse et que 20% indiquent un autre pays comme lieu

d'origine. Il sera important de reconnaître cette diversité du lieu d'origine de la population pendant le développement du volet culturel de la programmation communautaire du CSC.

Les autres pays d'origine les plus souvent mentionnés sont :  
La France, la Suisse, l'Allemagne, les États-Unis, le Liban et l'Inde

Le tableau 4.5 démontre que la connaissance et l'utilisation des deux langues officielles par les répondants suit les tendances habituelles démontrées par les deux groupes linguistiques au Canada. Il est quand même intéressant de constater que, presque la moitié des répondants anglophones indiquent avoir une connaissance des deux langues officielles, une proportion beaucoup plus importante que le 6% de la population générale du comté de Lunenburg (Voir tableau 2).

Comme ailleurs au Canada en milieu minoritaire, nous n'éprouvons aucune surprise de voir l'anglais utilisé souvent à la maison dans toutes les catégories. Il est quand même rassurant de voir plus que la moitié des répondants francophones utilisent le français à la maison. Cette proportion est considérable tenant compte de la situation très minoritaire de ce groupe et de la situation exogame de la plupart des foyers.

En ce qui concerne l'utilisation des médias francophones, les francophones sont plus portés à consulter ces derniers par contre une très forte proportion d'anglophones ont recours à ces sources d'information.

Tableau 4.5 Connaissance et utilisation des langues

Langue maternelle	Total %	Francophone %	Anglophone %
Français	41	100	-
Anglais	55	-	93
<b>Connaissance des langues</b>			
Seulement le français	1	3	0
Seulement l'anglais	30	0	51
Français et anglais	68	97	49
<b>Langue parlé à la maison</b>			
Français	25	53	5
Anglais	72	43	93
<b>Écoute de radio et TV en français</b>			
Toujours ou souvent	27	53	9
Occasionnellement	46	40	50
Jamais	27	7	41
<b>Abonnement ou achat de revues en français</b>			
Oui	18	37	5
Occasionnellement	62	40	77
<b>Non</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>19</b>

### 4.3 Profils des conjoints et des familles

Les taux de réponses aux questions qui sont à la base de cette analyse se chiffrent entre 68% à 89% du total du sondage. Ces chiffres reflètent le fait que 9% des répondants sont célibataires et 14% sont mariés sans enfants.

Le tableau 4.6 démontre que la Nouvelle-Écosse est en tête de file pour le lieu de naissance des conjoints dans toutes les catégories. Cette proportion est beaucoup plus importante chez les francophones que chez les anglophones. Un autre pays figure comme deuxième lieu d'origine des conjoints pour les deux groupements linguistiques et à proportion semblables. Pour les répondants anglophones, le Québec est beaucoup plus important comme lieu d'origine du conjoint que pour les répondants francophones.

Cette diversité d'origine des conjoints coïncide avec la diversité d'origine des répondants et elle renforce le besoin d'être sensible à l'aspect culturel que ceci enchaîne.

Tableau 4.6 Lieu de naissance des conjoints

Lieu de naissance des conjoints	Total %	Francophone %	Anglophone %
Nouvelle-Écosse	54	67	43
Nouveau-Brunswick	7	3	11
Québec	10	3	16
Autre province canadienne	9	6	11
Autre pays	20	21	19

Le tableau 4.7 dévoile la connaissance et l'utilisation des langues parlées par les conjoints et les enfants.

L'anglais est la langue maternelle de deux tiers ou plus de tous les conjoints dans toutes les catégories. Presque deux tiers des conjoints des répondants francophones se disent bilingues. Ce chiffre diminue à moins que la moitié pour le groupe anglophone. L'anglais prédomine comme langue de communications entre les répondants et leur conjoint : 62% pour le groupe francophone et 84% pour le groupe anglophone.

Les répondants francophones communiquent souvent (72%) en français avec leurs enfants tandis que les anglophones communiquent très souvent (91%) en anglais. Les conjoints utilisent surtout l'anglais pour communiquer avec leurs enfants, 60% pour les francophones et 91% pour les anglophones. Les enfants de répondants francophones utilisent également les deux langues pour communiquer entre eux et ils utilisent français 46% du temps avec leurs amis. Les enfants de répondants anglophones utilisent l'anglais à 97% entre eux et à 71% avec leurs amis.

Les réponses des parents de l'ÉRS sont presque identiques à celles de la catégorie francophone dans le tableau 4.7. Étant donné que ce groupe représente 88% des répondants francophones avec enfants, cette concordance n'est pas surprenante.

Une analyse détaillée des données indique que la majorité des familles du sondage dont le répondant est francophone sont des familles exogames (66%) chez lesquelles la langue de communication entre les conjoints est l'anglais à 90% des cas. Ce chiffre est surprenant en considérant que 64% des

conjointes se disent bilingues. En effet, il existe seulement 9 familles dont les deux conjoints sont francophones et dont les conjoints communiquent en français 100% du temps. Toutefois, il est intéressant de voir que 50% des enfants de familles francophones communiquent en français entre eux.

Les mêmes données révèlent que seulement 19% des familles avec le répondant anglophone sont des familles exogames et seulement 8% utilisent le français comme langue de communication entre les parents. Seulement une de ces familles sur 32 indique que les enfants communiquent en français entre eux.

Tableau 4.7 Connaissance et utilisation des langues par les conjoints et les enfants

Langue maternelle du conjoint	Total %	Francophone %	Anglophone %
Français	25	31	19
Anglais	69	66	72
Autre	6	3	8
<b>Connaissance des langues par le conjoint</b>			
Seulement le français	2	4	0
Seulement l'anglais	45	32	56
Français et anglais	53	64	44
<b>Langue de communication : répondant et conjoint</b>			
Français	19	34	8
Anglais	75	62	84
Autre	6	1	8
<b>Langue de communication : répondant et enfants</b>			
Français	34	72	6
Anglais	64	28	91
Autre	2	0	3
<b>Langue de communication : conjoint et enfants</b>			
Français	19	36	6
Anglais	77	60	91
<b>Langue de communication : entre enfants</b>			
Français	22	50	3
Anglais	78	50	97
<b>Langue de communication : enfants et amis</b>			
Français	21	46	29
<b>Anglais</b>	<b>37</b>	<b>54</b>	<b>71</b>

#### 4.4 Inscriptions scolaires

Le tableau 4.8 indique le processus décisionnel que les parents ont suivi pour décider dans quelle école inscrire leurs enfants. Tandis que 100% des parents ayant des enfants en immersion invoquent l'avantage d'être bilingue au Canada comme raison pour leur choix, seulement 46% ayant des enfants à l'ÉRS utilise cette raison. Ces derniers soulignent l'importance d'une éducation en français dans un milieu anglophone (30%) et le besoin d'assurer une continuité culturelle pour leur famille (22%) comme justification de leur choix. Cette divergence d'opinion renforce la dimension culturelle que la population francophone attache à ce genre d'institution.

Tableau 4.8 Raison pour choisir une école

Raison pour choisir une école	ÉRS %	Immersion %	Anglais %
L'importance d'une éducation française en milieu anglophone	30		
Immersion ne répond pas à mes besoins			
Assurer une continuité culturelle pour ma famille	22		
L'avantage d'être bilingue au Canada	46	100	
Je ne savais pas qu'il existait une école francophone			33
L'école anglophone plus proche que l'école francophone			33
Autre raison	1		33
Nombre de réponses pour chaque catégorie d'école	46	4	3

#### 4.5 Programmation communautaire : formation

Afin de mieux connaître les besoins de la clientèle, les répondants du sondage furent demandés d'indiquer leur niveau d'intérêt de participer à une série d'activités en commençant par la formation. Le tableau 4.9 est divisé en deux regroupements de réponses, un pour les adultes et l'autre pour les enfants.

Tableau 4.9 Programmation communautaire : formation

Cours de français	Adultes			Enfants		
	Total %	Franco- phone %	Anglo- phone %	Total %	Franco- phone %	Anglo- phone %
Très intéressé	34	26	40	-	-	-
Certain intérêt	38	39	38	-	-	-
Aucun intérêt	27	35	21	-	-	-
<b>Cours d'artisanat</b>						
Très intéressé	33	35	32	42	28	56
Certain intérêt	44	50	39	50	64	36
Aucun intérêt	23	15	29	8	8	8
<b>Cours d'art dramatique</b>						
Très intéressé	27	35	21	46	33	57
Certain intérêt	27	22	31	46	56	37
Aucun intérêt	46	43	48	9	11	7
<b>Cours de musique ou de danse</b>						
Très intéressé	46	63	34	69	67	71
Certain intérêt	30	21	38	24	30	18
Aucun intérêt	23	17	28	7	4	11

En étudiant le tableau 4.9 nous observons que les cours pour enfants sont beaucoup plus populaires que les mêmes cours pour adultes.

- Cours de français pour adultes : Un peu plus d'intérêt de la part des répondants anglophones (78%) que celui de francophones (65%). L'explication nous semble évidente.
- Cours d'artisanat pour adultes : Un peu plus de répondants francophones (85%) démontrent un intérêt tandis que l'intérêt des anglophones se trouve à 71%.
- Cours d'artisanat pour enfants : Les répondants de toutes les catégories sont unanimes, 92% souhaitent ce genre d'activité pour leurs enfants.

- Cours d'art dramatique pour adultes : L'intérêt pour cette activité est beaucoup moins élevé que pour les autres activités; seulement 54% des répondants démontrent un intérêt.
- Cours d'art dramatique pour enfants : Réponses semblables à celles pour cours d'artisanats, 92% des répondants sont en faveur.
- Cours de musique et de danse pour adultes: Les réponses sont très semblables de celles pour les cours d'artisanats pour adultes; trois quarts des répondants indiquent un intérêt.
- Cours de musique et de danse pour enfants : Encore ici, nous observons le même genre de réponses que pour les cours d'artisanats pour enfants, 93% des répondants indiquent un intérêt.

#### 4.6 Programmation communautaire : sports

Le tableau 4.10 indique l'intérêt exprimé par les répondants à participer, ou que leurs enfants participent, dans des activités sportives organisées en français.

Pour les adultes, les sports individuels tels que le Yoga et le tai-chi sont les plus populaires avec 85% des répondants indiquant qu'ils participeraient souvent ou à l'occasion. Les jeux d'équipes à l'intérieur sont en deuxième place et ceux à l'extérieur sont en dernière position avec un niveau d'intérêt de 64%. Le niveau d'intérêt des deux groupes linguistiques est très semblable.

En général, le niveau d'intérêt dans les sports pour enfants est beaucoup plus élevé que celui des sports pour adultes. Le niveau d'intérêt global pour les jeux d'équipes est très élevé à 95% et celui pour les sports individuels est un peu moins élevé à 83%. Les chiffres pour les deux groupes linguistiques sont comparables avec une légère augmentation en faveur de participation par le groupe francophone.

Tableau 4.10 Programmation communautaire : sports

Jeux d'équipe intérieur	Adultes			Enfants		
	Total %	Franco- phone %	Anglo- phone %	Total %	Franco- phone %	Anglo- phone %
Souvent	32	39	28	51	43	58
À l'occasion	44	36	50	44	57	32
Jamais	24	25	23	5	0	10
<b>Yoga, tai-chi etc.</b>						
Souvent	41	44	39	35	32	38
À l'occasion	44	47	41	48	50	46
Jamais	15	9	20	17	18	15
<b>Jeux d'équipes à l'extérieur</b>						
Souvent	21	19	22	56	43	68
À l'occasion	43	48	39	39	57	23
Jamais	37	33	39	5	0	10

#### 4.7 Programmation communautaire : loisirs

Le tableau 4.11 illustre le niveau d'intérêt des répondants pour une variété d'activités sociales.

Il existe une assez grande différence entre les chiffres pour le groupe francophone comparativement à ceux du groupe anglophone. Les soupers à la fortune du pot sont préférés par les francophones (97%) et sont en deuxième place pour les anglophones (68%). Les rencontres sociales et les danses sont très populaires chez les francophones à 91% et 88% respectivement. Les mêmes chiffres pour le groupe anglophone sont de 67% et 72%. La chorale est de loin l'activité la moins populaire; le niveau de participation est seulement de 36% et 54%. En ce qui a trait de la chorale nous assumons que peu de gens pensent avoir le talent nécessaire pour participer à ce genre d'activité.

En résumé, les activités sociales en ordre de popularité pour la **population générale** sont :

<b>Rang</b>	<b>Activité</b>	<b>Intérêt</b>
1	Souper «pot luck»	80%
2	Rencontres 5 à 7	78%
2	Danses	78%
3	Chorale	44%

Tableau 4.11 Programmation communautaire : activités sociales

Rencontres sociales 5 à 7	Total %	Francophone %	Anglophone %
Souvent	17	29	7
À l'occasion	61	62	60
Jamais	22	9	33
<b>Souper «pot luck»</b>			
Souvent	22	36	12
À l'occasion	58	61	56
Jamais	20	3	33
<b>Danses</b>			
Souvent	21	27	17
À l'occasion	57	61	55
Jamais	21	12	29
<b>Chant chorale</b>			
Souvent	25	29	21
À l'occasion	19	25	15
Jamais	56	46	64

#### 4.8 Programmation communautaire : arts et culture

Une série de question explorait le potentiel de participation par les répondants et leurs enfants dans diverses activités culturelles. Le tableau 4.12 résume les réponses

Comme on pouvait s'y attendre, il existe une différence appréciable entre les réponses provenant des répondants francophones et ceux des répondants anglophones aux questions portant sur la participation aux spectacles, théâtre ou films en français pour adultes. Le taux de participation indiqué par les francophones est de 27% et 29% plus élevé que celui des anglophones. Cette différence est moins évidente dans les réponses aux questions portant sur les mêmes activités pour enfants. L'écart

entre le taux de participation indiqué pour les enfants est seulement de 13% entre les deux regroupements linguistiques.

Les taux d'utilisation d'une bibliothèque ainsi que celui de participation aux célébrations et aux fêtes sont très élevés (97% et 100% pour les francophones) et ils démontrent l'écart typique d'environ 13% entre les groupes linguistiques des répondants.

La **popularité globale** des activités culturelles en ordre de priorité est :

<b>Rang</b>	<b>Activité</b>	<b>Intérêt</b>
1	Bibliothèque	92%
2	Célébrations et fêtes	90%
3	Spectacles ou théâtre pour adultes	84%
4	Spectacles ou théâtre pour enfants	84%
5	Films en français	81%

Tableau 4.12 Programmation communautaire : arts et culture

Spectacles ou théâtre Pour adultes	Total %	Francophone %	Anglophone %
Souvent	37	58	21
À l'occasion	47	42	50
Jamais	16	0	29
<b>Spectacles ou théâtre en français pour enfants</b>			
Souvent	41	39	41
À l'occasion	43	52	37
Jamais	16	9	22
<b>Films en français pour Adultes ou familles</b>			
Souvent	23	35	14
À l'occasion	58	62	56
Jamais	18	3	30
<b>Accès à une bibliothèque ou une vidéothèque en français</b>			
Souvent	61	70	55
À l'occasion	31	30	32
Jamais	8	0	14
<b>Célébrations et fêtes acadiennes et francophones</b>			
Souvent	29	38	21
À l'occasion	61	59	63
Jamais	10	3	16

#### 4.9 Programmation communautaire : médias et communications

Un des buts du sondage était de permettre aux répondants d'exprimer leur désir à participer ou à contribuer comme bénévole à l'organisation de services et d'activités communautaires. Le tableau 4.13 indique les réponses qui portaient sur les médias et les communications.

En total, environ deux tiers des répondants indiquent un intérêt à travailler comme bénévole dans la communauté. Selon l'activité, il existe des variations importantes entre les réponses des deux groupes linguistiques. Toutefois, il faut reconnaître que le groupe anglophone démontre quand même

un certain intérêt pour ce genre d'activité. Nous pouvons attribuer ce niveau d'intérêt au fait que 49% de ce groupe s'identifient comme étant bilingue.

Les francophones sont légèrement plus inclinés (74% contre 66%) à participer dans la rédaction d'un bulletin d'information. La situation est inversée pour la mise jour d'un site web; 72% des anglophones s'avancent contre 58% pour les francophones. Les francophones expriment un plus grand désir à participer à une session de portes ouvertes et dans un service d'accueil; l'écart de réponses avec le groupe anglophone de 21% et 15% respectivement pour ces activités.

Tableau 4.13 Programmation communautaire : médias et communications

Publication d'un bulletin d'information	Total %	Francophone %	Anglophone %
Très intéressé	19	21	18
Certain intérêt	50	53	48
Aucun intérêt	31	26	34
<b>Mise à jour d'un site Web</b>			
Très intéressé	32	26	36
Certain intérêt	35	32	36
Aucun intérêt	33	41	27
<b>Tenue d'une session portes-ouvertes, promotion des services</b>			
Très intéressé	18	24	14
Certain intérêt	50	56	45
Aucun intérêt	32	21	40
<b>Service d'accueil pour nouveaux arrivés</b>			
Très intéressé	16	18	14
Certain intérêt	44	56	35
Aucun intérêt	40	26	51

Bien-que le niveau d'intérêt pour ce genre d'activité soit appréciable, le pourcentage de ceux qui se disent très intéressés à travailler varie entre 16% et 32%. La prédisposition des **francophones** qui se disent très intéressés à participer comme bénévole est indiquée au tableau suivant.

Rang	Activité	Intérêt
1	Mise à jour d'un site Web	26%
2	Tenue d'une session portes-ouvertes	24%
3	Publication d'un bulletin d'information	21%
4	Service d'accueil pour nouveaux arrivés	18%

#### 4.10 Programmation communautaire : services à la communauté

Le tableau 4.14 dévoile le niveau d'engagement que les répondants ont manifesté pour établir ou participer à une variété de services. Étant donné que le travail de bénévole préconisé par ces questions se fera nécessairement en français, il n'est pas étonnant de voir plus de réponses positives chez le groupe francophone comparativement aux réponses du groupe anglophone. Les mêmes tendances qui ont été discutées au précédent paragraphe sont évidentes. Puisqu'il existe des variations importantes entre les deux groupes linguistiques, chaque service sera analysé.

Tableau 4.14 Programmation communautaire : services à la communauté

Services religieux En français	Total %	Francophone %	Anglophone %
Intéressé à participer	14	22	7
Intéressé à organiser	18	31	7
Aucun intérêt	51	47	86
<b>Services primaires de santé</b>			
Intéressé à participer	19	34	7
Intéressé à organiser	21	25	17
Aucun intérêt	60	41	76
<b>Garderie en français</b>			
Intéressé à participer	20	32	10
Intéressé à organiser	16	21	13
Aucun intérêt	64	47	78
<b>Service de garde après l'école</b>			
Intéressé à participer	31	30	32
Intéressé à organiser	22	27	17
Aucun intérêt	47	42	51
<b>Camp du jour : jeunes de 5 à 13 ans</b>			
Intéressé à participer	42	41	43

Intéressé à organiser	20	28	14
Aucun intérêt	38	31	43
<b>Comité chargé de la programmation communautaire</b>			
Intéressé à participer	19	21	17
Intéressé à organiser	26	39	15
Aucun intérêt	41	39	68
<b>Établissement d'un club</b>			
Intéressé à participer	32	38	29
Intéressé à organiser	22	28	17
Aucun intérêt	46	34	55

### Services religieux en français

Il existe une grande variation entre les réponses des deux groupes linguistiques et les raisons pour ceci sont probablement évidentes. Toutefois, plus de la moitié des répondants francophones ont indiqué un niveau d'intérêt. En chiffres absolus, 17 répondants francophones sur 32 ont répondu positivement. Les pourcentages pour l'ÉRS sont très semblables à ceux du tableau 4.14.

### Services primaires de santé

Ce service intéresse davantage les francophones avec un écart du niveau d'intérêt de 35% comparativement aux anglophones. Même si 49% des répondants anglophones se disent bilingues seulement la moitié est intéressée de recevoir des services de santé en français. Les parents francophones de l'ÉRS démontrent un plus grand intérêt (53%) de participation dans ce service.

### Garderie en français

Beaucoup plus de répondants francophones (53%) que d'anglophones (23%) ont exprimé leur désir de participer dans un service de garderie. Les chiffres pour les parents francophones de l'ÉRS sont semblables avec un taux de participation de 58%. À première vue, ce niveau d'intérêt semble faible, par contre, il faut se rappeler que seulement 8% des répondants se trouve dans le groupe d'âge de 20-29 ans et que même si 72% des répondants sont mariés avec enfants, beaucoup de ceux-ci ont dépassé l'âge de la clientèle visée par une garderie.

En chiffres absolus, 27 répondants sur 74 ont exprimé intérêt dans un service de garderie et presque la moitié de ceux-ci sont prêts à travailler comme bénévoles pour l'organisation du service.

### Service de garde après l'école

Le niveau d'intérêt pour ce service est considérablement plus grand que celui des services précédant. Nous remarquons que l'intérêt est légèrement plus fort chez les francophones (57%) que chez les anglophones (49%). Cette tendance se répète chez les parents de l'ÉRS; les taux de participation sont de 65% pour les parents francophones et 54% pour les parents anglophones. Globalement, 39 répondants sur 74 ont indiqué le désir d'être participants de ce service tandis que 16 sont prêts à travailler comme bénévoles.

### Camp du jour : jeunes de 5 à 13 ans

Encore ici, le taux de participation est plus grand que les activités précédentes et l'intérêt est légèrement plus important chez les francophones (69%) que chez les anglophones (57%). Les taux pour les parents de l'ÉRS sont supérieur à ceux de la population générale; 79% pour les francophones et 74% pour les anglophones. En tout, 46 répondant sur 74 ont exprimé un intérêt dans ce service et 15 entre ceux-ci ont exprimé une volonté de travailler comme bénévoles pour l'organisation de l'activité.

**Comité chargé de la programmation communautaire**

Chez les anglophones, 68% des répondants ont déclaré avoir aucun intérêt de participer ou de travailler dans cette activité. Le niveau d'intérêt est beaucoup plus élevé chez les francophones avec 60% en faveur de participer. En tout 33 répondants sur 74 sont prêts à travailler pour organiser ce genre de comité et 19 sont prêts à travailler pour mettre le comité sur place. Cette démonstration d'intérêt augure bien pour la région de la Rive-Sud car trouver des bénévoles engagés avec le temps disponible à faire une contribution à la communauté est un défi omniprésent pour toutes les initiatives envisagés par une collectivité.

**Établissement d'un club**

Encore ici, les répondants expriment un niveau considérable d'intérêt pour établir un club avec 40 répondants sur 74 démontrant un intérêt.

**4.11 Besoin d'un centre communautaire**

Le tableau 4.15 indique le niveau de support que le concept d'un centre communautaire réalise parmi les répondants. Les chiffres parlent pour eux-mêmes et nous n'offrons aucun commentaire additionnel.

Tableau 4.15 Besoin d'un centre communautaire

La région à besoin d'un Centre francophone	Total %	Francophone %	Anglophone %
Complètement ou partiellement opposé	0	0	0
Sans opinion	8	9	8
Partiellement ou complètement d'accord	92	92	93
<b>Importance pour que les francophones exercent leurs droits culturels</b>			
Complètement ou partiellement opposé	5	0	11
Sans opinion	8	6	11
Partiellement ou complètement d'accord	86	94	79
<b>Importance de la participation des enfants aux activités para scolaires en français</b>			
Complètement ou partiellement opposé	1	0	4
Sans opinion	9	6	11
Partiellement ou complètement d'accord	81	94	86
<b>Le centre scolaire devrait être situé dans la nouvelle école</b>			
Complètement ou partiellement opposé	4	3	6
Sans opinion	8	3	13
Partiellement ou complètement d'accord	88	94	83

#### 4.12 Conclusions du sondage

Même si l'échantillon est relativement petit, nous croyons que le sondage donne un bon aperçu du profil et des besoins de la clientèle potentielle du centre communautaire. Les conclusions saillantes de l'analyse des données sont :

1. Plus de 90% des répondants appuient fortement l'idée d'un centre communautaire.
2. La clientèle cible du centre sera majoritairement des familles ayant des enfants d'âge scolaire ou préscolaire.
3. Une proportion importante des parents ne sont pas originaires de la Nouvelle-Écosse
4. La grande majorité des familles dont un des conjoints est francophone vivent en situation exogame et l'anglais prédomine comme langue de communication au foyer.
5. Il existe un bon niveau d'intérêt pour la participation des adultes et des enfants à des services de :
  - a. Formation
  - b. Sports
  - c. Activités sociales
  - d. Art et culture
6. La communauté est intéressée à participer à un éventail de services communautaires et environs le quart des répondant francophones sont prêts à œuvrer pour la mise en place de ces services.

## 5. Solution envisagée

### 5.1 Modèle pour la prestation de services

La solution envisagée pour la prestation de services qui répondront aux besoins de la communauté francophone de la Rive-Sud est conçue sur le modèle de Centre scolaire communautaire (CSC) tel qu'il existe actuellement en Nouvelle-Écosse. Ce modèle est fondé sur l'article 133 de la loi scolaire (Annexe D) qui permet l'installation d'espaces communautaires dans un immeuble scolaire si ces espaces sont financés par la communauté. Le Ministère de l'éducation a établi des lignes directrices, en vertu de la loi scolaire, pour la construction et la gestion d'une installation communautaire intégrée dans une école. (Voir Annexe D).

Le processus prévoit qu'un Conseil scolaire fasse une demande au Ministère de l'éducation pour l'addition d'espaces communautaires dans une nouvelle école suivant l'annonce de sa construction. Le Ministère s'engage à fournir une estimation des coûts de construction au Conseil scolaire. Si le Conseil scolaire réussit à trouver les fonds nécessaires pour cette construction, le Ministère accepte de faire la conception et de gérer la construction des installations communautaires en parallèle avec la construction de l'école.

Ce processus est bien intégré avec le processus du gouvernement fédéral, la *Collaboration intergouvernementale* qui inclut une composante qui vise le financement des immobilisations de centres scolaires et communautaires. (Annexe E)

### 5.2 Centre communautaire : espaces et coûts

De façon générale, la communauté francophone de la Rive-Sud pourra bénéficier de l'accès aux espaces et équipements scolaires préconisé dans la nouvelle école, en suivant les lignes directrices du protocole d'entente avec le CSAP pour l'utilisation de l'école à l'extérieur des heures de classes. (Annexe A) La planification initiale pour l'école prévoit des aménagements sportifs à l'intérieur et à l'extérieur qui pourront être utilisés par la communauté. Un espace de rangement communautaire pour équipement est prévu

Le tableau suivant élabore les espaces additionnels et nécessaires dans la partie communautaire pour répondre aux besoins de la communauté. Ces besoins furent établis par l'Association du centre communautaire de la Rive-Sud (ACCRS) et par le consultant après analyse du sondage de février. Les coûts furent établis en collaboration avec les cadres du Ministère de l'éducation de la N.-É et les estimés sont basés sur un coût de \$210.00 le pied carré pour une salle complètement aménagée.

No	Item	Aire pi <sup>2</sup>	Coût \$
1	Plancher en bois et mur de miroirs pour cours de danse et ballet. \$20.00 par pi <sup>2</sup> X 1,000 pi <sup>2</sup>	-	20,000
2	Entreposage communautaire dans la salle d'arts et artisanats	100	21,000
3	Cafétorium: Deuxième mur amovible sur estrade Espace additionnel pour plancher à deux niveaux	1,000	40,000 210,000
4	Bibliothèque: espace communautaire additionnel	1,000	210,000
5	Administration communautaire: a) Réception b) Bureau de la direction c) Salle de réunion avec diviseur et cuisinette d) Salle de bain e) Entreposage	150 120 1,000 80 100	31,500 25,200 210,000 16,800 21,000
6	Garderie, 2 salles meublées, 800 pi <sup>2</sup> chaque	1,600	336,000
7	Total	5,150	1,141,500

## Notes :

1 **Dance et ballet.** Le but de ce traitement est d'améliorer une salle existante qui figure dans les plans de l'école pour accommoder des cours de danse et autres activités exigent ce genre de salle. Les salles suivantes sont candidates pour recevoir ces améliorations :

- La salle multifonctionnelle près du gymnase
- La salle d'art dramatique/estrade
- La salle de musique

Les coûts estimés sont seulement pour les améliorations spécifiées : un plancher de bois et un mur de miroirs. Quand le financement sera en place, la détermination de la salle qui recevra ces améliorations sera faite en collaboration avec l'ACCRS.

2 **Entreposage. Salle d'arts et artisanats.** Cet item rend disponible une espace d'entreposage dédiée à la communauté pour les projets en cours.

3 **Cafétorium.** L'estimé fournit le financement pour la construction d'un cafétorium selon le modèle existant à Lockview High School à Fall River. Le concept consiste d'une cafétéria ayant deux niveaux de plancher et ouvrant sur une scène qui est partagé avec le gymnase. Des murs amovibles permettre d'ouvrir la scène soit du côté cafétéria ou soit du côté gymnase. Les deux niveaux de plancher permettre une plus grande flexibilité d'aménager les sièges lors des spectacles et permettent une bonne vue de la scène par tous les spectateurs. Le plancher à deux niveaux accomode bien les étudiants pour les repas et aussi la communauté lors de rencontres sociales. Les équipements fournis par l'école tels que projecteur LCD, écran et traitement acoustique sur les murs satisferont les besoins de la communauté pour les présentations de films et vidéos.

4 **Bibliothèque.** Cet estimé fournit un montant basé sur l'espace indiqué. Il est possible que cette espace soit réduite lors de la planification détaillée et que les argents libérés soient utilisés pour l'achat d'équipements ou de collection de livres pour la communauté.

5 **Administration communautaire.** Les allocations d'espace pour le personnel sont des chiffres typiques de bureau. La salle de réunion accommodera deux réunions simultanées de 20 personnes ou une réunion pour jusqu'à 50 personnes. Un mur de panneaux insonorisés permettra de diviser la salle en deux. Une cuisinette permettra le service de café et de petites

dégustations lors des réunions et rassemblements. L'emplacement de cette salle proche de la cuisine du cafétorium permettra le service de repas réguliers.

- 6 **Garderie.** Cet estimé est conforme aux installations déjà en place (ou qui sont planifiés) dans certaines écoles en Nouvelle-Écosse. Les deux salles pourront accommoder entre 30 et 40 enfants en suivant les règlements guidant l'exploitation des garderies en N.-É.

### 5.3 Centre communautaire : gouvernance

Le modèle de gouvernance préconisé pour le Centre communautaire de la Rive-Sud reflète assez fidèlement le modèle couramment utilisé au Carrefour du Grand-Havre et à l'Étoile de l'Acadie. Les points saillants de ce modèle sont :

- Un Conseil communautaire constitué en société sans buts lucratifs, en vertu de la Loi des Sociétés (*Societies Act*) de la Nouvelle-Écosse.
- Un conseil d'administration de bénévoles. Présentement Grand-Havre compte 9 administrateurs tandis que l'Étoile de l'Acadie en compte 8.
- Tous les résidents francophones de la région de la Rive-Sud seront considérés membres du Conseil communautaire.
- Le Conseil communautaire mettra en œuvre une programmation communautaire qui répondra aux besoins de la collectivité francophone de la région.
- Le Conseil communautaire embauchera le personnel nécessaire pour administrer le centre communautaire et faire la mise en œuvre de la programmation.

### 5.4 Centre communautaire : immobilisation

La première source de financement pour les coûts d'immobilisation du centre communautaire est le gouvernement fédéral. Il existe deux programmes qui s'appliquent directement à ce genre de projet :

- **Collaboration intergouvernementale en matière d'éducation dans la langue de la minorité**  
Le gouvernement fédéral finance des projets d'immobilisation de centre scolaires communautaires dans le contexte d'une entente bilatérale avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière d'éducation dans la langue de la minorité. Le financement se fait dans le cadre d'ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux/territoriaux par le truchement du programme *Développement des communautés de langue officielle*, volet **éducation dans la langue de la minorité**, sous volet *collaboration intergouvernementale*. (Annexe E)
- **Fonds des collectivités innovatrices**  
Une autre source potentielle de financement pour l'immobilisation de la partie communautaire est l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) par l'entremise de son programme **le Fonds des collectivités innovatrices (FCI)**. Voir l'annexe F.

Tel que déjà mentionné au paragraphe 5.1, le gouvernement provincial s'engage de faire la gestion du projet du centre communautaire en parallèle avec la construction de la partie scolaire de l'immeuble. Cette entente assure que les normes de conception et de construction de la partie communautaire seront égales aux normes qui régissent la partie scolaire.

La communauté aura besoin de l'appui du CSAP en faisant les demandes de subventions nécessaires pour couvrir les coûts de construction de la partie communautaire tel qu'indiqués au paragraphe 5.2. Il est possible qu'autres sources innovatrices de financement de l'immobilisation soient décelées par les partenaires impliqués dans le projet

## 5.5 Centre communautaire : exploitation

En utilisant les deux autres centres scolaires communautaires en Nouvelle-Écosse comme exemples et en examinant d'autres sources de revenus potentielles, nous pouvons préconiser les sources de financements suivants pour défrayer les coûts d'exploitation du centre de la Rive-Sud.

- **Collaboration avec le secteur communautaire**

Patrimoine canadien appuie les organismes communautaires et culturels dans le cadre du programme *Développement des communautés de langue officielle*, volet ***Vie communautaire***, sous-volet *Collaboration avec le secteur communautaire*. Voir Annexe G. Ce sous-volet comprend deux composantes : *Programmation - Soutien à l'action* et *Projet - Soutien à l'innovation* et de ce fait il appuie la programmation annuelle d'organismes ainsi que les projets ponctuels. Ce programme a contribué 1 772 000\$ à 24 organismes en Nouvelle-Écosse en 2006-2007. Les centres de Dartmouth et de Sydney ont reçus de ce programme 80 000\$ et 62 000\$ respectivement en 2005-2006 pour défrayer les coûts de leur programmation.

- **Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité**

Le gouvernement fédéral finance les frais d'exploitation des centres scolaires communautaires dans le contexte d'une entente bilatérale avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse par le truchement du programme *Développement des communautés de langues officielles*, volet *Vie communautaire*, sous-volet ***Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité***. (Voir annexe H) Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités à fournir aux communautés minoritaires de langue officielle des services dans leur langue, y compris les infrastructures nécessaires pour ce faire. L'entente entre le Canada et la Nouvelle-Écosse fournira 10 millions de dollars, partagé également par les deux gouvernements, sur une période de quatre ans (2005-2006 à 2008-2009) pour aider la Nouvelle-Écosse à offrir des services en français à sa population acadienne et francophone. Cette entente est administrée par l'Office des affaires acadiennes (OAA) de la Nouvelle-Écosse et les centres de Dartmouth et Sydney ont reçu 79 000\$ et 20 000\$ respectivement de cette source en 2005-2006.

- **Nova Scotia Tourism, Culture and Heritage**

Le ministère du Tourisme de la culture et du patrimoine de la Nouvelle-Écosse (*Tourism, Culture and Heritage*) appuie les organismes qui font la production d'événements ou de produits culturels et/ou qui font la gestion d'installations culturelles. Voir le site web suivant : <http://www.gov.ns.ca/dtc/pubs/OperatingAssistanceProgram.pdf> pour une description du programme. Ce programme a contribué 2 911 750\$ en 2005 à divers organismes culturels incluant le Conseil des arts de Chéticamp, la Société grou tyme acadien et le Conseil des arts de la Baie.

- **Frais d'admission et commandites**

Les deux centres existant reçoivent une proportion importante de leur revenu à partir des frais d'admission et commanditaires pour événements et activités, les frais d'inscription pour les cours de perfectionnement et la location de salles. La proportion de leur revenu attribuable à cette source est indiquée au tableau suivant qui résume l'ensemble des revenus pour 2005-2006.

Tableau 5 : source de revenus, centres communautaires

Source de revenu	Grand-Havre	Étoile de l'Acadie
Gouvernement fédéral	63%	52%
Autres subventions	6%	27%
Location de salles	13%	8%
Frais d'admission et commandites	14%	6%
Autres	4%	7%

Les projets spéciaux, les garderies et les préscolaires ne sont pas inclus dans ces chiffres étant donné que ces activités s'autofinancent.

- **Bureau du Québec en Atlantique**

Le Bureau du Québec en Atlantique a déjà fait des contributions importantes à divers organismes des provinces Atlantique surtout pour des activités et événements ayant une dimension culturelle. Le site web est au <http://www.saic.gouv.qc.ca/index.htm>

- **Contribution : CSAP**

Le CSAP contribue activement à défrayer les coûts opérationnels des deux CSC existant en payant pour les services suivants :

- Chauffage,
- Électricité
- Taxes foncières
- Entretien
- Déneigement

Le CSAP ne charge aucun loyer aux conseils communautaires pour l'utilisation des espaces qu'ils occupent.

Il est évident que les deux centres existant bénéficient d'une certaine expérience de leur personnel en matière de prélèvement de fonds pour défrayer leurs coûts opérationnels. Il est fort possible que le centre de la Rive-Sud dépendra davantage des subventions gouvernementales au début de ses opérations. Éventuellement, la communauté acquerra l'expérience nécessaire pour diversifier ses sources de financement.

## 6. Plan d'affaires

### 6.1 Association du centre communautaire de la Rive-Sud (ACCRS)

Tel qu'indiqué au paragraphe 2.2, l'ACCRS fut créée par un groupe de bénévoles afin d'entamer les démarches nécessaires pour obtenir les fonds nécessaires pour la construction du centre communautaire. L'association se donne aussi le mandat de faire la promotion de la culture française dans la région. Les éléments du plan d'action de l'ACCRS sont :

- Suite à la publication du rapport de faisabilité, faire la demande aux instances gouvernementales indiquées, pour le financement de la construction du centre communautaire.
- Entreprendre les démarches de représentation et lobbying nécessaires pour appuyer cette demande de financement
- Obtenir l'appui des institutions publiques et privées du comté de Lunenburg
- Mettre en place un processus de communication et de réseautage dans la collectivité cible.
- Organiser régulièrement des activités sociales-culturelles, sportives et éducatives qui seront au cœur des activités du futur centre communautaire de la Rive-Sud
- Assurer la viabilité à long terme du centre communautaire de la Rive-Sud au niveau des ressources humaines et financières
- Mettre en place une structure administrative en vue d'une gestion démocratique et efficace du centre communautaire de la Rive-Sud
- Entretenir un dialogue et conclure les ententes nécessaires des partenaires de l'ACCRS, notamment le CSAP et les autorités locales, en vue du partage des ressources du centre communautaire et de certaines responsabilités de gestion et d'entretien
- De façon générale, s'assurer que la future équipe de gestion du centre communautaire parte d'un bon pied pour réaliser son rôle communautaire en français dans le comté de Lunenburg

Le sondage a permis au comité d'établir un réseau de membres qui compte au près de 400 personnes. L'ACCRS propose de développer davantage ce réseau et d'y ajouter de nouveaux membres.

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'ACCRS n'avait pas de ressources financières pour lui permettre d'embaucher du personnel. Le président a entrepris les démarches pour trouver le financement afin de pouvoir embaucher un étudiant pendant l'été de 2007.

## 6.2 Futur conseil communautaire

En utilisant le modèle de gestion existant dans les deux centres scolaires communautaire en Nouvelle-Écosse, nous proposons la structure administrative suivante pour la gestion du futur centre communautaire.

- Un conseil d'administration composé de 6 à 8 bénévoles responsable de la gouvernance d'un conseil communautaire établi comme société sans but lucratif selon la Loi sur les sociétés de la Nouvelle-Écosse.
- Un protocole d'entente entre ce conseil communautaire et le CSAP établissant les lignes directrices pour l'administration des installations du centre scolaire communautaire.
- Un personnel administratif de base pour l'administration et la programmation communautaire. Une personne à la direction et une autre personne préposée à la réception et au secrétariat sont prévues
- Un budget initial est proposé :

Item	Estimé (\$)
Salaires et avantages sociaux	80 000
Frais professionnels et comptabilité	5 000
Assurances	3 000
Dépenses de bureau	4 000
Réunions du CA et déplacements	3 000
Publicité	2 500
Télécommunications	1 500
Total	99 000

Il est important de noter que ce budget n'inclut aucune prévision pour l'exploitation de la garderie. Ce service devra être organisé par le conseil communautaire soit comme un organisme indépendant du conseil communautaire ou comme un comité de ce dernier. Le budget sera établi tel que requis par les inscriptions préconisés et en suivant les règlements gouvernant l'administration des garderies en Nouvelle-Écosse.

## 7. Conclusion et recommandation

### 7.1 Conclusion

En guise de conclusion, nous offrons le résumé suivant des points saillants soulignés lors de cette étude et qui relèvent de la situation devant laquelle se trouve la communauté ciblée par un futur centre scolaire communautaire.

- La population ciblée par le futur centre communautaire est relativement petite en comparaison avec la population desservie par les deux autres centres en N.-É.
- L'école de la Rive-Sud existe depuis 10 ans et les inscriptions ont augmenté chaque année.
- Une nouvelle école est annoncée par le gouvernement provincial pour 2009; le moment est propice pour la planification d'améliorations pour desservir la communauté.
- La population cible participe déjà à des activités sportives, culturelles et sociales; le sondage confirme son désir d'en faire plus.
- Les demandes pour les espaces communautaires sont en accord avec les besoins exprimés lors du sondage et ils représentent un ajout de 14% à la superficie de l'école.

- Il existe des programmes gouvernementaux susceptibles de financer l'immobilisation et l'exploitation du centre communautaire.

## 7.2 Risques

Toute étude de faisabilité doit aussi considérer le risque qu'encourent les bailleurs de fonds s'ils investissent les sommes demandées par les requérants. Nous proposons les éléments suivants comme les éléments principaux de risques dans l'exploitation d'un futur centre communautaire à la Rive-Sud.

- Le taux d'utilisation des installations communautaires dans quelques années pourrait être faible malgré l'enthousiasme démontré aujourd'hui par le comité organisateur et la population cible.
  - Cette éventualité pourra être mitigée par une programmation intéressante et innovatrice qui répond bien aux aspirations de la clientèle cible. Des outils de communications efficaces seront aussi essentiels pour animer et informer la population.
- Les ressources financières d'exploitation de différents paliers gouvernementaux pourraient devenir limitées ou non disponibles.
  - Comme le font les autres centres en N.-É., le Conseil communautaire devra faire preuve d'innovation pour trouver des sources de financement diversifiées.
- La gestion partagée de l'édifice avec le CSAP pourrait être problématique.
  - Le protocole d'entente existant du CSAP établit les lignes directrices de cette gestion conjointe. Néanmoins, il sera nécessaire pour les directions sur place d'établir une vision commune et partagée pour l'exploitation du centre scolaire et communautaire. Les bénévoles qui forment présentement l'Association du centre communautaire de la Rive-Sud et la direction actuelle de l'école partagent une vision commune et travaillent ensemble pour l'établissement de la nouvelle école avec une partie communautaire.

## 7.3 Recommandation

Nous avançons que cette étude a démontré la faisabilité d'établir et d'exploiter un centre scolaire communautaire avec un niveau de risque acceptable pour les bailleurs de fonds.

**Nous recommandons que le Conseil scolaire acadien provincial, le Ministère de l'éducation de la Nouvelle-Écosse et le Gouvernement du Canada appuient la demande que fera l'Association du centre de la Rive-Sud pour l'établissement et l'exploitation d'un centre communautaire dans la nouvelle École de la Rive-Sud.**

## 8. Annexes

### **Annexe A : Protocole d'entente de gestion d'un centre scolaire communautaire.**

#### **ENTENTE SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE**

**La présente entente a été conclue ce \_\_\_\_\_ 2001**

**ENTRE:**                    **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ÉTOILE DE L'ACADIE**, une société constituée en vertu du "Societies Act" de la Nouvelle-Écosse, avec siège social à Sydney, comté du Cap-Breton, Province de la Nouvelle-Écosse (ci-après appelé "Conseil communautaire")

#### **DE LA PREMIÈRE PARTIE**

**ET:**                    **LE CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL**, une corporation créée par voie législative avec siège social à Meteghan, comté de Digby, Province de la Nouvelle-Écosse (ci-après appelé "Conseil scolaire" ou "CSAP")

#### **DE LA DEUXIÈME PARTIE**

**ATTENDU QUE** le Conseil scolaire est le propriétaire de l'édifice et du terrain connu comme Centre scolaire communautaire Étoile de l'Acadie (ci-après appelé le "Centre");

**ATTENDU QUE** le Conseil scolaire est le propriétaire de tout l'équipement et des meubles faisant partie de l'acquisition originale;

**ET ATTENDU QUE** le Centre remplit une mission scolaire par l'entremise du Conseil scolaire, ainsi qu'une mission communautaire par l'entremise du Conseil communautaire, touchant la communauté acadienne et francophone de la région métropolitaine de Sydney;

**ET ATTENDU QUE** les deux parties veulent définir par écrit leurs rôles et responsabilités respectifs concernant l'utilisation et l'opération du centre et de son équipement;

**ET ATTENDU QUE** les deux parties reconnaissent qu'en aucun cas, des frais de location seront imposés aux parties de cette entente;

**ET ATTENDU QUE** les deux parties désirent une communication efficace:

**EN CONSÉQUENCE**, les parties présentes conviennent de ce qui suit:

**1.0 USAGE DE L'ÉDIFICE**

Locaux	Usage prioritaire scolaire	Usage exclusif scolaire	Usage exclusif communautaire	Usage partagé
Administration scolaire		X		
Administration communautaire			X	
Salle de conférence	7 h à 17 h			17 h à 7 h
Gymnase	7 h à 18 h			18 h à 7 h
Bibliothèque	7 h à 17 h			17 h à 7 h
Salle des ressources		X		
Centre préscolaire			X	
Terrain de jeux du préscolaire			X	
Salles de classe	7 h à 17 h			17 h à 7 h
Salle musique/arts	7 h à 17 h			17 h à 7 h
Laboratoire de science		X		
Laboratoire des sciences familiales	7 h à 17 h			17 h à 7 h
Local du conseil étudiant		X		
Salle de l'orienteur		X		
Salle enseignement ressource		X		
Techno/laboratoire d'informatique	7 h à 17 h			17 h à 7 h
Cafétéria (incluant la cuisine)	7 h à 15 h			15 h à 7 h
Salle communautaire			X	
Entrepôt communautaire			X	
Salon communautaire	11 h à 13 h			13 h à 11 h
Salle éducation à distance		X		
Entrepôts scolaires		X		
Aires extérieures	7 h à 17 h			17 h à 7 h
Audio-visuel	7 h à 17 h			17 h à 7 h
Conciergeries	7 h à 19 h			19 h à 7 h

- **Salle de reprographie** : accès limité au personnel scolaire et communautaire ainsi qu'à certaines personnes à qui on a assigné un code pour la photocopieuse.
- **Salon du personnel** : réservé au personnel scolaire et communautaire.
- **Entrepôt extérieur** : accès limité au personnel scolaire et communautaire.

(Usage partagé = partagé durant les heures indiquées les jours scolaires, et toute la journée les congés scolaires et fériés, durant la période estivale et durant les fins de semaine.)

1.1 Le Conseil scolaire se réserve, pendant les journées scolaires, l'utilisation prioritaire des locaux indiqués 'Usage prioritaire scolaire' durant les heures indiquées. À moins de consultation préalable avec le CSAP, le Conseil communautaire ne réservera pas le gymnase avant 18 h 30 en semaine.

1.2 Le Conseil scolaire se réserve l'utilisation exclusive des locaux indiqués 'Usage exclusif scolaire'.

1.3 Le Conseil communautaire se réserve l'utilisation exclusive des locaux indiqués 'Usage exclusif communautaire'.

1.4 Le Conseil communautaire et la Conseil scolaire se partageront, pendant l'année scolaire, en tout temps pendant les congés scolaires, pendant la période estivale et pendant les fins de semaine, l'utilisation des locaux indiqués 'Usage partagé' durant les heures indiquées.

1.5 Le Conseil communautaire coordonnera les réservations et l'utilisation des locaux partagés (Ref. À Usage partagé, p.2) selon la politique d'utilisation adoptée par le Conseil communautaire en accord avec le Conseil scolaire.

1.6 Toute utilisation de locaux scolaires partagés doit être assortie d'une stipulation que les locaux, l'équipement et les terrains seront remis en bon état, selon des normes fixées par le Conseil scolaire ou la direction de l'école en accord avec le Conseil communautaire.

1.7 L'usage de l'édifice par tous les usagers doit être conforme aux règlements et aux lois.

1.8 Le CSAP avisera, dans la mesure du possible, le Conseil communautaire de tout changement ou travaux à l'édifice qui pourraient affecter le Conseil communautaire et ses activités.

## **2.0 ÉQUIPEMENT, MEUBLES ET TERRAINS**

2.1 L'équipement, les meubles et les terrains qui ne sont pas identifiés dans l'Annexe A de cette entente comme étant propriété du Conseil communautaire appartiennent exclusivement au Conseil scolaire.

2.2 L'équipement, les meubles et les terrains décrits dans l'Annexe B de cette Entente seront à l'usage exclusif du Conseil communautaire. Elle doit être mise à jour par les responsables concernés chaque année au mois de juin et l'annexe révisée sera ajoutée aux deux versions originales de l'Entente.

2.3 L'équipement, les meubles et les terrains décrits dans l'Annexe C de cette Entente seront à l'usage exclusif du Conseil scolaire. Elle doit être mise à jour par les responsables concernés chaque année au mois de juin et l'annexe révisée sera ajoutée aux deux versions originales de l'Entente.

2.4 L'équipement, les meubles et les terrains décrits dans l'Annexe D de cette Entente sont partagés par le Conseil scolaire et le Conseil Communautaire et leur réparation et remplacement seront sujets à une entente mutuelle conclue entre les deux parties à cette Entente. Cette entente mutuelle sera révisée à tous les deux ans.

## **3.0 ASSURANCES**

3.1 Le Conseil scolaire sera responsable de maintenir une police d'assurance pour le Centre. Cette police inclura une garantie en cas d'incendie, d'accident, de risques divers et pour responsabilité civile.

3.2 Le Conseil scolaire fournira preuve d'assurance pour le Centre au Conseil communautaire chaque année. Au besoin, par l'entremise du Conseil scolaire, un-e représentant-e de la compagnie pourrait être invité-e à venir donner des explications.

3.3 Le Conseil communautaire sera responsable de maintenir une police d'assurances pour leurs besoins. Le Conseil communautaire fournira preuve d'assurances pour leurs besoins au Conseil scolaire chaque année.

#### **4.0 COÛTS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN**

4.1 Le Conseil communautaire est responsable de remettre les locaux et l'équipement dans le même état qu'au début des activités qu'il coordonne.

4.2 Le Conseil scolaire est responsable des coûts d'opération et d'entretien du Centre sauf pour les cas décrits au point 4.1.

#### **5.0 EMPLOYÉ-E-S PARTAGÉ-E-S**

5.1 Le Conseil scolaire et le Conseil communautaire peuvent se partager des services de personnel selon des accords particuliers qui seront ajoutés en annexe.

5.2 Il est entendu que la gestion de la cafétéria a été confiée au Conseil communautaire et qu'en retour ce dernier fournira un service de cafétéria au Conseil scolaire pour le repas du midi certains jours de semaine. L'étendue de ce service dépendra des besoins établis par le Conseil scolaire ainsi que de la possibilité de le rentabiliser.

5.3 Le Conseil communautaire et le Conseil scolaire reconnaissent que la bibliothèque a une double mission, soit scolaire et communautaire. Les parties concluront une politique éventuelle d'utilisation de la bibliothèque. Les coûts d'opération pour l'ouverture de la bibliothèque en dehors des heures scolaires seront assumés par le Conseil communautaire.

#### **6.0 ARBITRAGE**

6.1 Si les deux parties à cette Entente ont un différend relevant de cette Entente qui ne peut être résolu à l'amiable dans un délai de dix jours, le point en litige sera soumis:

a) premièrement, à une personne médiatrice acceptée et approuvée d'un commun accord. Si le différend ne peut être résolu lors de la médiation, les parties feront appel à un arbitre, tel que décrit en b)

b) à un seul arbitre qui rendra une décision selon les modalités prévues par le "Arbitration Act", de la Nouvelle-Écosse. La décision de l'arbitre sera sans appel et les parties à cette Entente se partageront également les frais d'arbitrage.

#### **7.0 GÉNÉRALITÉS**

7.1 Si une clause de cette Entente est déclarée nulle par un arbitre ou par un tribunal, le reste de l'Entente demeurera en vigueur.

7.2 Cette Entente sera interprétée selon les lois de la Nouvelle-Écosse.

7.3 Toute modification à cette Entente doit être approuvée par écrit par les deux parties. Le texte de cette modification sera annexé aux deux versions originales.

7.4 La gestion de cette Entente sera faite entre le président du Conseil communautaire et la direction du Centre scolaire responsable de l'édifice pour le CSAP.

**8.0 RÉVISION DE L'ENTENTE**

8.1 Les parties s'engagent à revoir cette Entente au moins à tous les deux (2) ans et toute nouvelle entente devra entrer en vigueur avant le début de la prochaine année scolaire.

Le Conseil communautaire Étoile de l'Acadie  
par

\_\_\_\_\_

Témoin

\_\_\_\_\_

Frank Comeau, président

Le Conseil scolaire acadien provincial  
par

\_\_\_\_\_

Témoin

\_\_\_\_\_

Yvon Samson, président

**Annexe B : Espaces prévus dans la nouvelle école**

Space	Area	QT	Total Area	Total Square feet
<b>Regular Classrooms</b>				
Classrooms Elem	800	6	4,800	
Classrooms Secondary	800	4	3,200	
<b>Total Regular Classrooms</b>		<b>10</b>		
<b>Specialty Classrooms</b>				
language	800	1	800	
General Science	1000	1	1,000	
Comm Tech lab	0	0	0	
info technology/CRS/Business	1000	1	1,000	
Family Studies technology classroom	0	0	0	
Learning Support	800	1	800	
<b>Total Specialty Classrooms</b>		<b>4</b>		
<b>Total All Classrooms</b>		<b>14</b>		<b>11,600</b>
<b>Support Areas</b>				
small group areas/storage	100	3	300	
assistive care washroom	120	1	120	
learning recovery programming	120	1	120	
Snoozalen Room	100	0	0	
				<b>540</b>
<b>Library/Resource</b>				
general library/storage	1000	1	1,000	
seminar	600	1	600	
				<b>1,600</b>
<b>Laboratory Rooms</b>				
chemistry lab	1000	1	1,000	
preparation room	150	1	150	
physics lab	1000	1	1,000	
biology lab	0	0	0	
				<b>2,150</b>
<b>Arts Room</b>				
visual arts	1000	1	1,000	
storage	100	1	100	
music / storage	1200	1	1,200	
practice rooms	100	2	200	
drama / stage (raised)	1000	1	1,000	
				<b>3,500</b>
<b>Technology Ed</b>				
technology	800	1	800	
production areas	1200	1	1,200	
				<b>2,000</b>
<b>Family Studies</b>				
nutrition/textiles	1000	1	1,000	
				<b>1,000</b>

<b>Gymnasium</b>				<b>8,580</b>
gym	6580	1	6,580	
change rooms	300	2	600	
office	100	1	100	
storage	600	1	600	
multi-purpose	700	1	700	
<b>Cafeteria</b>				<b>1,550</b>
cafeteria	1000	1	1,000	
kitchen	400	1	400	
storage	150	1	150	
<b>Adminstration</b>				<b>1,900</b>
general office	700	1	700	
staff room	400	1	400	
student services	300	1	300	
teen health	300	1	300	
itinerant rooms	100	1	100	
student council	100	1	100	
<b>Storage</b>				<b>350</b>
general	200	1	200	
outside equipment storage	150	1	150	
<b>TOTAL NET SQUARE FOOTAGE</b>			<b>34,770</b>	<b>34,770</b>
<b>ESTIMATED GROSS SQUARE FOOTAGE</b>			<b>51,112</b>	

**Annexe C : Questionnaire du sondage**

**Centre scolaire et communautaire Rive-Sud  
Sondage 2007**

**A. PROGRAMMATION COMMUNAUTAIRE**

Voici une liste des services et des activités qui pourraient être inclus et offerts, en français, par une programmation communautaire du Centre scolaire et communautaire. Tout en considérant vos besoins actuels et ceux de votre famille, indiquez à quel niveau ce genre d'activité ou service vous intéressent en répondant aux questions suivantes.

<b>Volet I, Éducation et formation parascolaire</b>						
<b><i>Quel est votre niveau d'intérêt à participer, ou que vos enfants participent, aux activités suivantes?</i></b>	Très intéressé		Certain intérêt		Aucun intérêt	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
1. Cours de français pour adultes?	'		'		'	
2. Cours d'artisanat? Si oui, lequel?	'	'	'	'	'	'
3. Cours d'art dramatique?	'	'	'	'	'	'
4. Cours de musique ou de danse?	'	'	'	'	'	'
<b>Volet II, Sports et Loisirs</b>						
<b><i>Si les sports ou les loisirs suivants sont offerts, combien souvent pensez-vous que vous ou vos enfants participerez?</i></b>	Souvent ou à chaque événement		À l'occasion ou selon l'événement		Jamais	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
5. Jeux d'équipe à l'intérieur tels que le basket-ball, le volley-ball, badminton, etc?	'	'	'	'	'	'
6. Activités telles que le conditionnement physique, le yoga, le tai-chi etc?	'	'	'	'	'	'
7. Chant chorale?	'	'	'	'	'	'
8. Jeux d'équipe à l'extérieur tels que le soccer, le base-ball, etc?	'	'	'	'	'	'
<b><i>Si les activités suivantes sont offertes, combien souvent pensez-vous d'y assister ou que votre famille assistera?</i></b>	Souvent ou à chaque événement		À l'occasion ou selon l'événement		Jamais	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
9. Rencontres sociales telles qu'une rencontre 5 à 7?	'		'		'	
10. Souper «pot luck» avec ou sans divertissement?	'		'		'	
11. Danses?	'		'		'	
<b>Volet III, Arts et culture</b>						
<b><i>Si les activités suivantes sont offertes, combien souvent pensez-vous d'y assister ou que votre famille assistera?</i></b>	Souvent ou à chaque événement		À l'occasion ou selon l'événement		Jamais	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
12. Spectacles ou pièces de théâtre en français pour une audience <b>d'adultes</b> : groupes de l'extérieur ou productions locales	'		'		'	
13. Spectacles ou pièces de théâtre en français pour une audience <b>d'enfants</b> : groupes de l'extérieur ou productions locales	'		'		'	
14. Films en français pour audience familiale ou pour adultes	'		'		'	
15. Accès à une collection d'une bibliothèque ou d'une vidéothèque	'		'		'	
16. Célébrations et fêtes. Exemples : Fête des Acadiens, la Saint Jean Baptiste, cabane à sucre	'		'		'	
<b>Volet IV, Médias et communications</b>						
<b><i>Quel est votre niveau d'intérêt à participer aux activités suivantes?</i></b>			Très intéressé	Certain intérêt	Aucun intérêt	
17. La rédaction et la publication d'un bulletin d'information pour la communauté francophone?	'		'		'	
18. Créer et tenir à date un site Web affichant le calendrier d'activité de la communauté?	'		'		'	
19. Bénévolat ou organisation d'une session portes-ouvertes afin de promouvoir les services disponibles en français en région?	'		'		'	
20. Bénévolat dans un service d'accueil pour les nouveaux arrivés dans la région?	'		'		'	
<b>Volet V, Divers</b>						
<b><i>Quel est votre niveau d'intérêt de participer aux activités suivantes ou de travailler comme bénévole pour les organiser? (Cochez chaque réponse qui s'applique)</i></b>	Intéresse à participer		Intéressé à travailler comme bénévole		Aucun intérêt	
21. Messe en français?	'		'		'	
22. Service primaires de santé?	'		'		'	
23. Garderie en français?	'		'		'	

Volet I, Éducation et formation parascolaire						
<i>Quel est votre niveau d'intérêt à participer, ou que vos enfants participent, aux activités suivantes?</i>	Très intéressé		Certain intérêt		Aucun intérêt	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
24. Un service de garde en français pour les élèves après les heures de classes?						
25. Un camp d'été pour les jeunes de 5 à 13 ans?						
26. Un comité chargé de la programmation communautaire?						
27. Établissement d'un club (Ex. Club Richelieu, club d'échecs etc.)?						

**B. CENTRE SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE**

Pour la prochaine partie du questionnaire, veuillez indiquer à quel point vous êtes d'accord avec, ou opposé(e) aux propositions suivantes. Plus le chiffre encerclé est élevé, plus celui-ci exprime que vous êtes en accord avec la proposition. Encercler un seul chiffre pour chaque question.

<b>28. La région devrait avoir un centre scolaire et communautaire qui satisfait aux besoins éducatifs, culturels et récréatifs de la communauté francophone et francophile.</b>	Complètement d'accord					Complètement opposé				
	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
29. Il est important que je puisse exercer mes droits culturels et linguistiques.	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>					
30. En dehors des heures de classe, j'aimerais que mon(mes) enfant(s) puisse(nt) participer à des activités en français.	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>					
31. Un centre communautaire devrait être annexé à la nouvelle école.	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>					

Le comité du Centre scolaire communautaire aimerait connaître quelques renseignements sur la nature de la clientèle cible du centre communautaire. Nous vous serons gré si vous vouliez bien répondre aux questions suivantes. Veuillez noter que les réponses sont anonymes.

Instructions : SVP répondre à chaque question en cochant une seule réponse sauf sur indication au contraire.

**C. RENSEIGNEMENT SUR LE RÉPONDANT**

32. Indiquer votre groupe d'âge.	<input type="checkbox"/> 19 et moins <input type="checkbox"/> 20 à 29 <input type="checkbox"/> 30 à 54 <input type="checkbox"/> 55 et plus
33. Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
34. État matrimonial	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) sans enfants <input type="checkbox"/> Marié(e) avec enfants <input type="checkbox"/> Famille mono parentale
35. Lieu de résidence	<input type="checkbox"/> Bridgewater <input type="checkbox"/> Lunenburg <input type="checkbox"/> Chester <input type="checkbox"/> Mahone Bay <input type="checkbox"/> Autre : Spécifiez
36. Nombre d'années que vous habitez la région	<input type="checkbox"/> 5 ans et moins <input type="checkbox"/> 5 - 10 <input type="checkbox"/> 11 - 20 <input type="checkbox"/> 20 et plus
37. À partir de janvier 2007, combien d'années prévoyiez-vous habiter la région	<input type="checkbox"/> 2 et moins <input type="checkbox"/> 3 - 5 <input type="checkbox"/> 6 - 10 <input type="checkbox"/> 10 et plus <input type="checkbox"/> Aucune idée
38. Quel est votre lieu de naissance?	<input type="checkbox"/> Nouvelle-Écosse <input type="checkbox"/> Nouveau Brunswick <input type="checkbox"/> Québec

	<input type="checkbox"/> Autre province canadienne <input type="checkbox"/> Autre : Spécifiez
39. Quelle est votre langue maternelle (Première langue apprise et toujours comprise)	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre : Spécifiez
40. Connaissez-vous assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation?	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français et anglais
41. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre : Spécifiez
42. Écoutez-vous la radio ou la télévision en français à la maison?	<input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> Occasionnellement <input type="checkbox"/> Jamais
43. Êtes-vous abonné, ou achetez-vous des journaux ou des magazines rédigés en français?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Occasionnellement

**D. RENSEIGNEMENT SUR LA FAMILLE**

Si vous habitez avec un(e) conjoint(e) ou si vous avez un ou des enfants, veuillez répondre aux questions suivantes.

44. Lieu de naissance de votre conjoint(e)?	<input type="checkbox"/> Nouvelle-Écosse <input type="checkbox"/> Nouveau Brunswick <input type="checkbox"/> Québec
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>' <b>Autre province canadienne</b></li> <li>' <b>Autre : Spécifiez</b></li> </ul>
45. Quelle est la langue maternelle de votre conjoint(e)? (Première langue apprise et toujours comprise)	<ul style="list-style-type: none"> <li>' Français</li> <li>' Anglais</li> <li>' Autre : Spécifiez</li> </ul>
46. Est-ce que votre conjoint(e) connaît assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation?	<ul style="list-style-type: none"> <li>' Français</li> <li>' Anglais</li> <li>' Français et anglais</li> </ul>
Quelle est la langue de communication <b>habituelle</b> entre : (cochez une seule réponse)	
47. Vous et votre conjoint(e)?	<ul style="list-style-type: none"> <li>' Français</li> <li>' Anglais</li> <li>' Autre</li> </ul>
Si vous n'avez pas d'enfants, passez à la partie «E» Quelle est la langue de communication <b>habituelle</b> entre :	
48. Vous et vos enfants?	<ul style="list-style-type: none"> <li>' Français</li> <li>' Anglais</li> <li>' Autre</li> </ul>
49. Votre conjoint(e) et vos enfants?	<ul style="list-style-type: none"> <li>' Français</li> <li>' Anglais</li> <li>' Autre</li> </ul>
50. Entre vos enfants?	<ul style="list-style-type: none"> <li>' Français</li> <li>' Anglais</li> <li>' Autre</li> </ul>
51. Quelle est la langue principale de communication entre vos enfants et leurs amis?	<ul style="list-style-type: none"> <li>' Français</li> <li>' Anglais</li> <li>' Autre</li> </ul>
Si vous n'avez pas d'enfants <b>d'âge scolaire</b> passez à la partie «E».	
52. Si vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) à l'école de la Rive-Sud, la raison <b>principale</b> est : (cochez une seule réponse)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>' L'importance d'une éducation en français dans un milieu anglophone.</li> <li>' L'école d'immersion ne répondait pas aux besoins de mon enfant</li> <li>' Assurer une continuité culturelle pour ma famille</li> <li>' L'avantage d'être bilingue au Canada</li> <li>' Autre raison, spécifiez :</li> </ul>	
53. Si vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) à une école d'immersion, la raison <b>principale</b> est : (cochez une seule réponse)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>' Mes enfants ne rencontrent pas les critères d'admission du CSAP</li> <li>' Je ne savais pas qu'il existait une école francophone</li> <li>' L'école d'immersion est plus proche que l'école francophone</li> <li>' L'avantage d'être bilingue au Canada</li> <li>' Autre raison : spécifiez</li> </ul>	
54. Si vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) à une école anglophone, la raison <b>principale</b> est : (cochez une seule	

réponse) ' Mes enfants ne rencontrent pas les critères d'admission du CSAP ' Je ne savais pas qu'il existait une école francophone ' L'école anglophone est plus proche que l'école francophone ' Autre raison : spécifiez
--

**E. COMMENTAIRES**

Nous vous remercions sincèrement d'avoir complété ce questionnaire. Sachez que ces données nous seront très utiles dans nos démarches pour l'obtention du centre communautaire. Nous vous invitons d'ajouter vos commentaires. (SVP utiliser une feuille additionnelle si nécessaire)


**F. CONTACTEZ NOUS!**

Pour des renseignements additionnels sur le projet vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes.

Yves Levesque  
 yves@eastlink.ca

École de la Rive-Sud  
 624-5100

**Annexe D : Extrait de la loi scolaire**

Extrait de la Loi Scolaire de la Nouvelle-Écosse

**ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUTAIRES****Ententes concernant les établissements communautaires**

133 (1) Un conseil scolaire et une municipalité peuvent conclure une entente portant que la municipalité convient de payer les frais d'immobilisation d'un établissement communautaire qu'acquerra le conseil scolaire dans une école publique ou relativement à celle-ci, ainsi que les frais d'entretien et de fonctionnement de cet établissement.

(2) Pour l'application de la présente loi, est assimilé à un bien scolaire un bien scolaire éventuel.

(3) Pour l'application de la présente loi, est assimilée aux frais d'immobilisation d'un établissement communautaire ou d'un bien scolaire l'intégralité des frais engagés dans le cadre de l'acquisition de l'établissement communautaire ou du bien scolaire, dont les frais d'acquisition du bien-fonds et les frais afférents à l'élaboration des plans, à la construction, à l'ameublement et à l'équipement de l'établissement communautaire.

(4) Seule peut être conclue l'entente qui se rapporte à un établissement communautaire faisant partie intégrante d'un bien scolaire, et, sauf entente contraire, il n'appartient pas à une municipalité de payer les frais d'immobilisation d'un établissement communautaire qui, par rapport au bien scolaire, constitue une transformation, un agrandissement ou une amélioration.

(5) L'entente relative à un établissement communautaire :

a) décrit l'établissement communautaire et le bien scolaire auxquels elle se rapporte;

b) précise les frais d'immobilisation de l'établissement communautaire, lesquels sont exprimés :

(i) soit sous la forme d'une somme d'argent,

(ii) soit sous la forme d'une fraction des frais d'immobilisation combinés de l'établissement communautaire et du bien scolaire auxquels elle se rapporte;

c) énonce les obligations respectives des parties à l'entente concernant le fonctionnement et l'entretien de l'établissement communautaire;

d) énonce les droits respectifs des parties à l'entente quant à l'accès à l'établissement communautaire et à son usage;

e) stipule les dispositions jugées nécessaires ou favorables à la réalisation de l'esprit et de l'objet de l'entente.

(6) L'entente relative à un établissement communautaire ne produit ses effets que si elle reçoit l'approbation du ministre.

(7) Est déposée auprès du ministre, auprès du ministre de Services Nouvelle-Écosse et des Affaires municipales et auprès du membre du Conseil exécutif à qui est confiée la responsabilité de la Nova Scotia Sport and Recreation Commission [ministre de la Promotion de la santé] copie de toute entente relative à un établissement communautaire, passée par les deux parties concernées et revêtue de l'approbation du ministre. *1995-1996, ch. 1, art. 133; 1996, ch. 8, art. 15; 2001, ch. 4, art. 52; 2004, ch. 6, art. 3.*

## **Annexe E : Éducation dans la langue de la minorité**

**Programme :** Développement des communautés de langue officielle

**Volet :** Éducation dans la langue de la minorité

**Sous-volet :** Collaboration intergouvernementale

### **Collaboration intergouvernementale**

La Collaboration intergouvernementale vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux membres des communautés minoritaires de langue officielle (les anglophones du Québec et les francophones à l'extérieur du Québec) un enseignement dans leur langue.

- I. [Cadre de collaboration](#)
- II. [Bénéficiaires admissibles](#)
- III. [Critères d'évaluation et décisions en matière de financement](#)
- IV. [Dépenses admissibles](#)
- V. [Conditions de financement](#)
- VI. [Paramètres – Centres scolaires et communautaires – Projets d'immobilisation](#)

(NDLR les sections I à V sont exclus de cet extrait)

### **VI. Paramètres – Financement du ministère du Patrimoine canadien Centres scolaires et communautaires – Projets d'immobilisation**

#### **Cadre de collaboration**

Le ministère du Patrimoine canadien intervient dans le dossier des immobilisations pour les centres scolaires et communautaires (CSC) dans le contexte de la collaboration entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'éducation dans la langue de la minorité. Le financement se fait dans le cadre d'ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux/territoriaux par le truchement du programme *Développement des communautés de langue officielle*.

La collaboration entre le Canada et les provinces et les territoires est régie par le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, conclu entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) le 3 novembre 2005. Le Protocole encadre la négociation d'ententes bilatérales avec les provinces et territoires.

#### **Appui**

Les centres scolaires et communautaires visent à répondre aux besoins d'enseignement, aux niveaux primaire et secondaire, et de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'appui du Ministère vise la construction, la rénovation ou l'agrandissement des espaces communautaires. Les CSC sont conçues pour offrir des services qui ne seraient pas disponibles autrement.

La responsabilité de construire des écoles incombe aux gouvernements provinciaux et territoriaux, qui se sont dotés de normes relatives à la taille des écoles et aux équipements. Ces gouvernements financent les espaces et les équipements scolaires qui satisfont ces normes.

Tout en finançant les espaces communautaires, le gouvernement du Canada peut aussi contribuer en partie aux espaces partagés par les parties scolaire et communautaire (salle de spectacle, réception et autres espaces de ce genre). Toute participation du Canada est alors conditionnelle à ce que la province/le territoire démontre que ces espaces sont construits en sus des normes scolaires en vigueur et qu'ils répondent à des besoins spécifiques de la communauté en dehors des heures de classe.

#### **Bénéficiaires admissibles**

Les gouvernements provinciaux et territoriaux.

## Calendrier

Les demandes d'aide peuvent être présentées en tout temps.

### Critères d'évaluation et décisions en matière de financement

- La qualité des demandes d'appui, lesquelles doivent :
  - démontrer l'engagement du gouvernement provincial/territorial de contribuer à la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'une école à laquelle sera rattachée une composante communautaire;
  - préciser les normes provinciales/territoriales afférentes à la composante scolaire et aux locaux pour la petite enfance, le cas échéant;
  - démarquer clairement les espaces scolaires des espaces communautaires et des espaces partagés;
  - préciser les espaces et les coûts associés au projet, les contributions prévues de chacun des paliers de gouvernement et, le cas échéant, la contribution prévue d'autres bailleurs de fonds des institutions fédérales, provinciales et municipales et/ou d'organismes communautaires;
  - préciser, pour les composantes scolaire et communautaire, la ventilation des coûts associés au mobilier et à l'équipement et la ventilation des coûts auxiliaires (achat du terrain, préparation du terrain, honoraires des architectes, etc.);
  - préciser, le cas échéant, les espaces déjà financés par le Ministère du Patrimoine canadien lors d'une phase antérieure du projet;
  - établir le lien entre le projet soumis et les conclusions et recommandations de l'étude de faisabilité; (voir Annexe A)
  - préciser la mission du centre scolaire et communautaire, ses objectifs et ses modalités de fonctionnement;
  - préciser l'utilisation de la partie communautaire et démontrer comment celle-ci contribuera au développement de la communauté;
  - faire la démonstration de l'engagement communautaire;
  - démontrer que les parrains du projet ont défini et adopté des mécanismes de représentation et de gestion assurant et encadrant la collaboration entre les parties scolaire et communautaire;
  - démontrer la viabilité financière du centre, sur une période minimale de trois ans, en précisant les modalités prévues pour assurer le financement des opérations de l'ensemble du centre scolaire et communautaire; démontrer le lien entre les installations prévues et la taille et les besoins de la communauté qu'il desservira;
  - inclure un budget présentant une ventilation des dépenses prévues et des contributions financières de chaque partie pour les activités proposées.
- La contribution au développement de la communauté de langue officielle, y compris la façon dont le CSC répondra aux besoins émergents, en particulier la petite enfance, mais aussi la jeunesse, l'accueil et l'intégration des immigrants, les personnes âgées.
- Le mode de prestation de services.
- Le mode de gestion du CSC.

N.B. Dans les provinces où l'on retrouve un système confessionnel et un système public sur un même territoire, les demandes d'appui doivent démontrer qu'un modèle d'espace scolaire communautaire a rallié les intervenants clés, soit le volet scolaire confessionnel, le volet scolaire public, le volet communautaire et le palier provincial/territorial.

En reconnaissance des circonstances propres aux territoires, les demandes des gouvernements territoriaux seront évaluées en tenant compte des réalités du Nord.

**Dépenses admissibles**

- Le Ministère accepte les dépenses admissibles suivantes pour la composante communautaire :
  - Frais et honoraires professionnels afférents au projet;
  - Coûts professionnels reliés à la conception architecturale ou technique, à l'évaluation des risques, aux études techniques et aux évaluations environnementales;
  - Coûts reliés à la construction, la transformation ou la rénovation d'un édifice, y compris la démolition, l'excavation, les matériaux, la main-d'œuvre;
  - Les coûts auxiliaires (préparation du terrain, incluant fosse septique, permis de construction, etc.);
  - Mobilier et équipements essentiels pour utilisation par la communauté.
- Les dépenses pour l'achat de terrains ne sont pas admissibles au financement du Ministère.

**ANNEXE A****DÉMARCHE PRÉCONISÉE - PLANIFICATION ET MISE EN OEUVRE - PROJET DE CENTRE SCOLAIRE ET COMMUNAUTAIRE**

1. Concertation des intervenants du milieu communautaire.
2. Élaboration d'une étude de faisabilité (Voir Annexe B).
3. Dépôt de l'étude de faisabilité au ministère du Patrimoine canadien et au ministère de l'Éducation de la province/territoire. Dans les provinces où l'on retrouve un système confessionnel et un système public sur un même territoire, l'étude de faisabilité doit démontrer qu'un modèle d'espace scolaire et communautaire a rallié les intervenants clés, soit le volet scolaire confessionnel, le volet scolaire public et le volet communautaire. L'étude de faisabilité devrait alors être déposée aux instances de chacun des deux conseils scolaires.
4. Demande formelle de financement transmise au ministère du Patrimoine canadien par la province/le territoire.
5. Évaluation de la demande provinciale/territoriale par la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles et le bureau régional.
6. Discussions entre le ministère du Patrimoine canadien et la province/le territoire.

La démarche pourrait varier en raison de la conjoncture propre à chaque projet.

**ANNEXE B****FICHE DESCRIPTIVE - ÉLÉMENTS - ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

L'étude de faisabilité devrait inclure les éléments suivants :

- la situation démographique de la communauté de langue officielle en situation minoritaire;
- les services actuels offerts dans la langue de la minorité versus les lacunes;
- les besoins et les priorités en matière de service dont la communauté ne dispose pas présentement;
- la démonstration des démarches entreprises au sein de la communauté pour engager les principaux acteurs du milieu dans la mise en oeuvre du projet;
- la démonstration de la capacité financière de la communauté de soutenir financièrement les opérations du centre;
- les partenaires potentiels d'un centre (conseil scolaire, organismes gouvernementaux, secteur privé, organismes communautaires);
- les divers modes de prestation de services envisagés et les modes privilégiés;

- le mode de gestion de l'édifice;
- le mode de gestion des opérations et de la programmation pour maximiser les partenariats visant l'épanouissement de la communauté;
- le plan d'affaires du centre;
- les revenus et les dépenses prévus de l'édifice;
- les revenus et les dépenses en matière de programmation communautaire;
- les conclusions et les recommandations de l'étude;
- s'il y a lieu, les protocoles d'entente qui régiront les relations entre les partenaires dans la planification et la mise en œuvre du projet d'immobilisation, dans le financement des coûts d'opération et dans l'utilisation des locaux.

N.B. : Pour des renseignements sur le financement des études de faisabilité, veuillez communiquer avec les agents des bureaux régionaux du ministère du Patrimoine canadien.

## ANNEXE C

### GLOSSAIRE

#### **Étude de faisabilité**

Étude ayant pour objet de déterminer si un projet est réalisable et de déceler les difficultés inhérentes à sa mise en œuvre.

#### **Espaces scolaires - Financement provinces/territoires**

Espaces prévus par la province/le territoire, en conformité avec les normes qui régissent la construction d'écoles, pour répondre d'abord et avant tout aux besoins de la clientèle scolaire pendant les heures de classe.

#### **Espaces communautaires - Financement Patrimoine canadien**

Espaces réservés aux groupes communautaires et à leur clientèle.

#### **Espaces - Coûts partagés - Financement provinces/territoires et Patrimoine canadien**

Espaces prévus, en sus des normes scolaires, pour répondre à des besoins spécifiques de la communauté en dehors des heures de classe et espaces communs (services, systèmes, aires de circulation, etc.).

#### **Coûts auxiliaires**

Coûts afférents à la mise en œuvre d'un projet d'immobilisation (préparation du terrain, fosse septique, permis de construction, etc.)

#### **Partenariat entre volets scolaires confessionnel et public**

Dans les provinces où l'on retrouve un système confessionnel et un système public sur un même territoire, accord démontrant qu'un modèle d'espace scolaire et communautaire a rallié les intervenants clés, soit le volet scolaire confessionnel, le volet scolaire public, le volet communautaire et le palier provincial/territorial.

#### **Partenariat entre les secteurs communautaire et scolaire**

Accord formel sous forme d'un protocole d'entente par lequel les partenaires du projet de CSC démontrent clairement comment ils régiront :

- la planification et la mise en œuvre de projet
- le financement des coûts d'opération;
- l'utilisation des locaux.

#### **Plan d'affaires**

Plan présentant l'organisation et les objectifs qu'elle poursuit, une description détaillée des principales activités prévues et le budget par activités pour une période de trois ans.

## Annexe F : Fonds des collectivités innovatrices



# Fonds des collectivités innovatrices

Le Fonds des collectivités innovatrices (FCI) permet d'investir dans des projets stratégiques qui améliorent les économies des collectivités du Canada atlantique. En partenariat avec les collectivités et les intervenants du Canada atlantique, le FCI s'appuie sur les points forts des collectivités et fournit les outils nécessaires pour cerner les occasions offertes pour assurer leur croissance économique durable.

Le FCI met l'accent sur les investissements qui mènent à la création d'emplois et au développement des capacités à long terme dans les collectivités rurales. Les initiatives en milieu urbain qui stimulent la compétitivité et la vitalité des collectivités rurales peuvent être prises en considération sur une base sélective.

### Objectifs du FCI

Le FCI favorisera une diversification et une amélioration de l'économie des collectivités de la région de l'Atlantique. Le FCI tire parti des possibilités et des forces qui existent au sein de ces collectivités afin de :

- développer des secteurs industriels concurrentiels, productifs et stratégiques;
- renforcer l'infrastructure communautaire des collectivités rurales;
- investir dans des projets qui améliorent la capacité des collectivités de relever les défis en matière de développement économique et de tirer profit de leurs forces, de leurs atouts et des possibilités qui se présentent.

### Aide financière disponible

Le programme est assorti d'un budget de 175 millions de dollars sur cinq ans. L'aide fournie n'est pas remboursable, et le montant accordé pour chaque projet sera déterminé d'après une évaluation de l'aide nécessaire pour permettre la réalisation du projet.

### Qui est admissible?

Les bénéficiaires admissibles comprennent les organismes sans but lucratif ou non commerciaux, tels que les associations de développement locales, les municipalités et leurs organismes, les instituts des affaires et les instituts de technologie, les associations d'industries et de secteurs, les associations de développement économique, les coopératives locales, les universités et les établissements d'enseignement.

### Critères de financement

Pour être admissibles à un financement dans le cadre du FCI, les projets doivent :

- être conformes aux objectifs globaux du programme et démontrer clairement l'existence de liens et de partenariats avec la collectivité;
- favoriser le développement économique de la collectivité;
- être conformes aux plans et aux objectifs de développement économique qui permettent de relever les défis et de saisir les possibilités qui se présentent dans une collectivité;
- mener à une activité économique durable et viable;
- représenter un apport supplémentaire;
- être d'une durée fixe;
- démontrer qu'il existe une capacité financière, technique et de gestion adéquate pour mener l'activité proposée.

### Renseignements supplémentaires

Pour obtenir davantage d'information sur le FCI ou tout autre programme de l'APECA, adressez-vous au bureau de l'APECA le plus proche :

**Nouveau-Brunswick** : 1 800 561-4030

**Île-du-Prince-Édouard** : 1 800 871-2596

**Terre-Neuve-et-Labrador** : 1 800 668-1010

**Nouvelle-Écosse** : 1 800 565-1228

**Société d'expansion du Cap-Breton** : 1 800 705-3926

**Siège social de l'APECA** : 1 800 561-7862

Site Web de l'APECA : [www.apeca.gc.ca](http://www.apeca.gc.ca)

Au moment de commander de nouveaux exemplaires, veuillez demander :

Numéro ISBN : 0-662-69126-1

Numéro de catalogue : lu89-4/15-2005

APECA : 2005-06

**L'APECA est engagée à protéger l'environnement de cette région en assurant la promotion d'entreprises et de collectivités viables au Canada atlantique.**



Atlantic Canada  
Opportunities  
Agency

Agence de  
promotion économique  
du Canada atlantique

Canada

**Annexe G : Vie communautaire**

**Programme** : Développement des communautés de langue officielle

**Volet** : Vie communautaire

**Sous-volet** : Collaboration avec le secteur communautaire

**Collaboration avec le secteur communautaire**

La *Collaboration avec le secteur communautaire* vise à appuyer l'engagement d'organismes de la communauté et à renforcer leur capacité d'agir en vue de l'obtention de gains mesurables sur le plan du développement durable des communautés ainsi qu'à encourager l'innovation et l'excellence.

**I. Cadre de collaboration**

Les investissements, de portée ou d'envergure nationale, interprovinciale/territoriale, provinciale/territoriale, régionale ou locale, pourront être faits directement auprès des organismes ou dans le cadre d'ententes de collaboration. Ces ententes préciseront certains paramètres de prestation et pourront être conclues sur une base pluriannuelle avec les communautés. Elles devront être dotées de plans de développement global provinciaux ou territoriaux, ou sectoriels.

*Programmation - Soutien à l'action*

Les investissements auront pour but d'appuyer l'engagement des communautés dans leur développement et de renforcer la capacité d'agir des organismes dont les activités visent l'atteinte de résultats concrets et mesurables contribuant à la pérennité des communautés.

Le Ministère voudra appuyer prioritairement les activités qui :

- structurent ou ont des effets structurants sur le développement global des communautés ou sur un secteur particulier;
- contribuent à la création de milieux de vie, au développement du sens de l'identité ainsi qu'à l'inclusion de la diversité; et
- visent des résultats liés aux objectifs du volet *Vie communautaire* et qui cadrent avec les priorités du Ministère.

*Projet - Soutien à l'innovation*

Les investissements auront pour but d'encourager l'innovation en matière de développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Le Ministère voudra appuyer prioritairement des projets qui :

- sont innovateurs ou visent le développement de pratiques exemplaires;
- sont liés à la mise en œuvre des priorités du Ministère; ou
- répondent à des problématiques ponctuelles.

**II. Bénéficiaires admissibles**

les organismes sans but lucratif, rassembleurs des intérêts des communautés minoritaires de langue officielle, dont la mission, le mandat ou la majorité des activités contribuent au développement et à l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle à l'échelle nationale, provinciale, régionale ou locale.

**III. Critères d'évaluation et décisions en matière de financement**

Les décisions en matière de financement sont prises en fonction des fonds disponibles, des priorités, des particularités des ententes négociées et de l'analyse des demandes selon les critères ci-après.

La qualité du plan d'action qui doit comprendre :

- un état de la situation dans le domaine visé;

- une description écrite des programmes, services, activités ou projets prévus;
- un énoncé clair des résultats escomptés avec les indicateurs de rendement pour toute la durée de l'investissement;
- les liens entre les activités proposées et les objectifs et priorités du volet *Vie communautaire*;
- les liens entre les activités proposées et les priorités de développement découlant des ententes de collaboration avec les communautés, s'il y a lieu;
- un échéancier de mise en oeuvre;
- un budget présentant une ventilation des dépenses prévues et des contributions financières des différentes parties pour les programmes, services ou activités proposés.

L'efficacité du plan d'action comme instrument pour :

- réaliser les objectifs du volet *Vie communautaire* et produire les résultats escomptés;
- faire progresser le développement des communautés minoritaires de langue officielle et produire des effets structurants;
- répondre aux priorités des communautés minoritaires de langue officielle ou contribuer à l'avancement des dossiers prioritaires à l'échelle inter-régionale ou nationale;
- développer des collaborations avec d'autres ministères ou organismes fédéraux ou d'autres partenaires.
- La contribution à l'accroissement du caractère inclusif des communautés minoritaires de langue officielle.
- L'adéquation du budget par rapport aux activités à réaliser.

#### **IV. Dépenses admissibles**

Les dépenses admissibles comprennent (sans y être limitées) :

- les frais liés à la mise en place, à la prestation et au suivi de programmes, de services, d'activités et de projets (par exemple, programme d'animation culturelle, programme de formation de bénévoles, services de loisirs, services culturels, services communautaires de communication, etc.) contribuant à assurer le développement à long terme des communautés minoritaires de langue officielle dans des secteurs prioritaires sur la scène nationale ou identifiés dans les ententes de collaboration;
- les frais de recherche (ex. : sondages, études de faisabilité, etc.) en vue de l'élaboration de programmes, de services ou d'activités nécessaires au développement des communautés minoritaires de langue officielle.

#### **V. Calendrier**

- Des invitations à présenter des demandes seront envoyées annuellement et préciseront les dates limites de présentation des demandes. Les demandes d'aide financière seront analysées en fonction des critères d'évaluation précités, des disponibilités financières et des principes de diligence raisonnable en vue de formuler des recommandations en matière de financement.

#### **VI. Conditions de financement**

Le Ministère financera les demandes retenues par voie de subvention ou de contribution. Les contributions feront l'objet d'une entente dans laquelle les exigences en matière de rapports et de paiements seront précisées.

Dans certains cas, des ententes de financement pluriannuelles seront signées afin d'accroître la stabilité des organismes et leur capacité de collaborer avec le gouvernement dans l'atteinte d'objectifs à long terme.

**Annexe H : Services dans la langue de la minorité**

**Programme** : Développement des communautés de langue officielle

**Volet** : Vie communautaire

**Sous volet** : Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité

**Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité**

La *Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité* vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à fournir des services provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris les infrastructures nécessaires pour ce faire, dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle.

- I. **Cadre de collaboration**
- II. **Bénéficiaires admissibles**
- III. **Critères d'évaluation et décisions en matière de financement**
- IV. **Dépenses admissibles**
- V. **Calendrier et conditions de financement**

**I. Cadre de collaboration**

Les investissements seront faits dans le cadre d'ententes pluriannuelles de collaboration conclues avec les bénéficiaires admissibles. Ces ententes seront assorties de plans d'action pluriannuels. Des contributions spéciales pourront s'ajouter à ces investissements pour permettre la réalisation de projets spéciaux de nature ponctuelle.

Dans le cadre des *plans d'action*, les investissements viseront à :

- accroître la capacité des gouvernements provinciaux et territoriaux de développer, d'améliorer et d'offrir des services, autres que l'éducation, dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle, y compris des services municipaux;
- collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux au maintien à long terme d'infrastructures de services (par exemple, les centres scolaires et communautaires);
- renforcer la collaboration fédérale-provinciale et fédérale-territoriale en matière de services autres que l'éducation offerts aux communautés minoritaires de langue officielle.

Dans le cadre des *projets spéciaux*, les investissements seront réservés à des mesures non prévues dans les plans d'action et auront pour but de :

- contribuer à la création de nouveaux services provinciaux ou territoriaux dans la langue de la minorité en réponse à des besoins émergents ou ponctuels ou appuyer de nouveaux projets visant le maintien à long terme d'infrastructures de services;
- contribuer à la création de nouveaux services municipaux dans la langue de la minorité;
- favoriser la collaboration et le partage d'expertise entre les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de services dans la langue de la minorité.

**II. Bénéficiaires admissibles**

Les gouvernements provinciaux et territoriaux.

**III. Critères d'évaluation et décisions en matière de financement**

Les décisions en matière de financement sont prises en fonction des fonds disponibles, des priorités et de l'analyse des plans d'action ou des propositions de projets selon les critères ci-après.

- La qualité du plan d'action ou de la proposition qui doit comprendre :
  - un état de la situation dans les champs de compétence visés;
  - une description des programmes, services ou activités prévus, les résultats escomptés et les indicateurs de rendement;

- le lien avec les objectifs et les priorités du volet *Vie communautaire*;
- le lien avec les priorités de développement des communautés et un état des consultations communautaires réalisées;
- un échéancier de mise en oeuvre;
- un budget présentant une ventilation des dépenses prévues et des contributions financières de chaque partie pour les programmes, services ou activités proposés.
- L'efficacité du plan d'action ou de la proposition comme instrument pour :
  - réaliser les objectifs du volet *Vie communautaire* et produire les résultats escomptés;
  - faire progresser et structurer l'offre, par le bénéficiaire, de services autre que l'éducation dans la langue de la communauté minoritaire;
  - répondre aux priorités des communautés minoritaires de langue officielle visées;
  - développer des collaborations avec d'autres paliers de gouvernements.
- L'adéquation du budget par rapport aux activités à réaliser.

#### **IV. Dépenses admissibles**

Les dépenses admissibles comprennent (sans y être limitées) :

- les frais liés à la mise en place, à la prestation et au suivi des programmes, des services ou des activités négociés dans les ententes signées par les provinces et les territoires ou les municipalités, y compris les frais de mise en place et d'entretien des infrastructures nécessaires au développement des communautés minoritaires de langue officielle;
- les frais de recherche (par exemple les sondages et les études de faisabilité) en vue de l'élaboration de programmes, de services ou d'activités nécessaires au développement des communautés minoritaires de langue officielle.

#### **V. Calendrier et conditions de financement**

Les buts et objectifs de chaque entente de collaboration peuvent différer en fonction des priorités des provinces et des territoires. Les ententes sont négociées sur une base pluriannuelle, sauf exception, et doivent être assorties de plans d'action.

Pour ce qui est des projets spéciaux, des invitations à présenter des propositions seront envoyées annuellement et préciseront la date limite à laquelle elles doivent être présentées. Les propositions seront analysées en fonction des critères d'évaluation précités, des disponibilités financières et des principes de diligence raisonnable en vue de formuler des recommandations en matière de financement. Toute décision en matière de financement revient au ou à la ministre du Patrimoine canadien.